



CONFÉRENCE DES PARTIES

**RAPPORT DE LA DIXIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES
TENUE À BUENOS AIRES DU 6 AU 18 DÉCEMBRE 2004**

Première partie: Délibérations

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. OUVERTURE DE LA SESSION..... (Point 1 de l'ordre du jour)	1 – 12	7
A. Déclaration du Président de la neuvième session de la Conférence.....	2	7
B. Élection du Président de la dixième session de la Conférence.	3	7
C. Déclaration du Président.....	4 – 6	8
D. Allocutions de bienvenue	7 – 8	8
E. Déclaration de la Secrétaire exécutive.....	9 – 11	9
F. Autres déclarations	12	10
II. QUESTIONS D'ORGANISATION	13 – 53	10
(Point 2 de l'ordre du jour)		
A. État de la ratification de la Convention et du Protocole de Kyoto.....	13 – 15	10
B. Adoption du règlement intérieur.....	16 – 17	11
C. Adoption de l'ordre du jour	18 – 26	11

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
D. Élection des membres du Bureau autres que le Président	27 – 28	15
E. Admission d'organisations en qualité d'observateurs	29 – 30	16
F. Organisation des travaux, y compris ceux de la session des organes subsidiaires	31 – 39	16
G. Dates et lieu de la onzième session de la Conférence des Parties	40 – 41	18
H. Calendrier des réunions des organes créés en application de la Convention au cours de la période 2005-2009	42 – 43	18
I. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs	44 – 45	19
J. Participation	46 – 52	19
K. Documentation	53	21
III. RAPPORTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES ET DÉCISIONS ET CONCLUSIONS QUI EN DÉCOULENT	54 – 65	21
(Point 3 de l'ordre du jour)		
A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique	54 – 59	21
B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre	60 – 65	22
IV. EXÉCUTION DES ENGAGEMENTS ET APPLICATION DES AUTRES DISPOSITIONS DE LA CONVENTION	66 – 93	23
(Point 4 de l'ordre du jour)		
A. Mécanisme financier de la Convention	66 – 70	23
B. Communications nationales	71 – 74	23
C. Renforcement des capacités	75 – 77	24
D. Mise au point et transfert de technologies	78 – 79	24
E. Application du paragraphe 8 de l'article 4 de la Convention ...	80 – 81	24
F. Questions concernant les pays les moins avancés	82 – 85	25
G. Questions relatives à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie	86 – 87	26

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
H. Article 6 de la Convention.....	88 – 89	26
I. Autres questions renvoyées à la Conférence des Parties par les organes subsidiaires	90 – 93	26
V. POINT DE L'ORDRE DU JOUR LAISSÉ EN SUSPENS ¹ (Point 5 de l'ordre du jour en suspens)		27
VI. PRÉPARATIFS DE LA PREMIÈRE SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES AGISSANT COMME RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE KYOTO	94 – 105	27
(Point 6 de l'ordre du jour)		
A. Point de l'ordre du jour laissé en suspens ²		27
B. Questions relatives à l'article 6 du Protocole de Kyoto: travaux préparatoires	94 – 97	27
C. Questions relatives à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie	98 – 99	28
D. Autres questions renvoyées à la Conférence des Parties par les organes subsidiaires	100 – 105	28
VII. RAPPORT DU CONSEIL EXÉCUTIF DU MÉCANISME POUR UN DÉVELOPPEMENT PROPRE	106 – 116	29
(Point 7 de l'ordre du jour)		
VIII. ÉCHANGE DE VUES SUR LES ACTIVITÉS RELEVANT DE LA CONVENTION QUI PRÉSENTENT UN INTÉRÊT POUR D'AUTRES RÉUNIONS INTERGOUVERNEMENTALES	117 – 120	32
(Point 8 de l'ordre du jour)		
A. Réunion internationale convoquée pour procéder à l'examen décennal de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade	117 – 120	32
B. Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes.....	117 – 120	32
C. Quatorzième session de la Commission du développement durable	117 – 120	32

¹ Voir le paragraphe 26 ci-dessous.

² Voir le paragraphe 26 ci-dessous.

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
IX. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES..... (Point 9 de l'ordre du jour)	121 – 124	34
A. États financiers vérifiés de l'exercice biennal 2002-2003	121 – 122	34
B. Exécution du budget de l'exercice biennal 2004-2005.....	121 – 122	34
C. Procédure de nomination du Secrétaire exécutif	123 – 124	34
X. RÉUNION DE HAUT NIVEAU: LE DIXIÈME ANNIVERSAIRE DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA CONVENTION..... (Point 10 de l'ordre du jour)	125 – 136	34
A. Ouverture de la réunion de haut niveau	125 – 133	34
B. Tables rondes auxquelles ont participé les ministres et les autres chefs de délégation	134 – 136	38
XI. DÉCLARATIONS DES ORGANISATIONS ADMISES EN QUALITÉ D'OBSERVATEURS	137 – 139	39
A. Déclarations des organismes et institutions spécialisés des Nations Unies	137	39
B. Déclarations des organisations intergouvernementales	138	39
C. Déclarations des organisations non gouvernementales	139	40
XII. QUESTIONS DIVERSES	140	40
(Point 12 de l'ordre du jour)		
XIII. CONCLUSION DES TRAVAUX DE LA SESSION	141 – 145	40
(Point 13 de l'ordre du jour)		
A. Adoption du rapport de la dixième session de la Conférence ..	141	40
B. Remerciements au pays hôte	142	40
C. Clôture de la session	143 – 145	40

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
<u>Annexes</u>		
I. Résumé des tables rondes réunissant ministres et autres chefs de délégation, établi par le Président de la dixième session de la Conférence des Parties.....		42
II. Séminaire d'experts gouvernementaux		47
III. Conclusions concernant le rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties.....		48
IV. Résolution I/CP.10. Expression de gratitude au Gouvernement de la République argentine et à la population de la ville de Buenos Aires.....		51
V. Calendrier des réunions des organes créés en application de la Convention, pour la période 2005-2009		52
VI. Intergovernmental and non-governmental organizations attending the tenth session of the Conference of the Parties		53
VII. Liste des documents dont la Conférence des Parties était saisie à sa dixième session.....		59

Deuxième partie: Mesures prises par la Conférence des Parties à sa dixième session

Pour des raisons pratiques, la deuxième partie du présent rapport est publiée dans deux additifs (FCCC/CP/2004/10/Add.1 et 2)

Décisions adoptées par la Conférence des Parties

FCCC/CP/2004/10/Add.1

Décision

- 1/CP.10 Programme de travail de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et de riposte
- 2/CP.10 Renforcement des capacités dans les pays en développement (Parties non visées à l'annexe I)
- 3/CP.10 Renforcement des capacités dans les pays en transition
- 4/CP.10 Travaux du Groupe d'experts des pays les moins avancés
- 5/CP.10 Mise en place du système mondial d'observation du climat
- 6/CP.10 Mise au point et transfert de technologies
- 7/CP.10 État de l'application du Programme de travail de New Delhi relatif à l'article 6 de la Convention et moyens de l'améliorer
- 8/CP.10 Directives supplémentaires à l'intention de l'entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier
- 9/CP.10 Évaluation des moyens financiers nécessaires pour aider les pays en développement à s'acquitter de leurs engagements au titre de la Convention
- 10/CP.10 Poursuite des activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote
- 11/CP.10 Questions administratives et financières

FCCC/CP/2004/10/Add.2

- 12/CP.10 Directives concernant le mécanisme pour un développement propre
- 13/CP.10 Incorporation des modalités et procédures de prise en compte des activités de boisement et de reboisement au titre du mécanisme pour un développement propre dans les lignes directrices prévues aux articles 7 et 8 du Protocole de Kyoto

- 14/CP.10 Modalités et procédures simplifiées pour la prise en compte des activités de boisement et de reboisement de faible ampleur au titre du mécanisme pour un développement propre au cours de la première période d'engagement aux fins du protocole de Kyoto et mesures à prendre pour faciliter l'exécution de ces activités
- 15/CP.10 Guide des bonnes pratiques pour les activités relevant du secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie au titre des paragraphes 3 et 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto
- 16/CP.10 Questions relatives aux systèmes de registres prévus au paragraphe 4 de l'article 7 du Protocole de Kyoto
- 17/CP.10 Cadre électronique standard pour la communication d'informations sur les unités prévues par le Protocole de Kyoto
- 18/CP.10 Questions relatives à l'examen techniques des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention et à la mise en œuvre de l'article 8 du Protocole de Kyoto

I. OUVERTURE DE LA SESSION

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La dixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (ci-après dénommée la Conférence), convoquée en application du paragraphe 4 de l'article 7 de la Convention, a été ouverte au Centre de conférences de La Rural, Buenos Aires (Argentine), le 6 décembre 2004 par M. Mamadou Honadia (Burkina Faso), Vice-Président de la Conférence à sa neuvième session, au nom du Président de la Conférence à sa neuvième session, M. Miklós Persányi, Ministre hongrois de l'environnement et de l'eau.

A. Déclaration du Président de la neuvième session de la Conférence

(Point 1 a) de l'ordre du jour)

2. Aucune déclaration n'a été faite au titre de ce point.

B. Élection du Président de la dixième session de la Conférence

(Point 1 b) de l'ordre du jour)

3. À sa 1^{re} séance³, le 6 décembre, sur proposition du président de séance, la Conférence a élu Président, par acclamation, M. Ginés González García, Ministre argentin de la santé et de l'environnement. Le président de séance a félicité M. González García de son élection et lui a souhaité plein succès à la présidence de la Conférence à sa dixième session.

³ Les séances de la Conférence des Parties dont il est fait mention dans le présent rapport sont des séances plénières.

C. Déclaration du Président

(Point 1 c) de l'ordre du jour)

4. Le Président a souhaité la bienvenue à tous les représentants au nom du Gouvernement argentin et les a remerciés de la confiance qu'ils lui portaient. Mettant en relief la ferme volonté de son Gouvernement de participer activement à l'élaboration de politiques environnementales, il a souligné l'importance que l'Argentine attachait à la possibilité qui lui avait été donnée d'accueillir la Conférence des Parties pour la deuxième fois depuis le début du processus relatif aux changements climatiques.

5. À la veille de l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto, la tenue de cette dixième session était un événement historique qui marquait l'achèvement d'une longue série de négociations. Elle marquait également le début d'une nouvelle étape qui devait être consacrée à l'intensification des efforts en vue d'atténuer les changements climatiques. Certes, le Protocole de Kyoto était maintenant devenu une réalité politique, mais il était absolument indispensable que les Parties ne faiblissent pas dans leur détermination, et au contraire redoublent d'efforts pour combattre les changements climatiques. La multiplication des phénomènes météorologiques violents, que l'on constatait aussi bien en Argentine qu'ailleurs, montrait clairement que le réchauffement de la planète commençait à faire des victimes. L'Argentine devait faire face non seulement aux conséquences directes sur les écosystèmes et la santé de l'homme, mais aussi à de nombreux effets secondaires tels que l'incidence accrue de certaines maladies qui pesaient lourdement sur le système de santé et sur les efforts déployés en permanence pour améliorer les conditions de vie des catégories les plus vulnérables de la société.

6. Pour les années et décennies à venir, il importait à la fois d'intensifier les mesures destinées à atténuer les changements climatiques et d'aider les pays à s'adapter aux conséquences de ces changements. Il incombait aux pays développés de montrer l'exemple en mobilisant les ressources nécessaires pour que ces mesures puissent être mises au point et appliquées dans les meilleurs délais. Les efforts déployés devaient s'inscrire dans un régime de maîtrise des changements climatiques faisant appel à des technologies novatrices et des solutions industrielles et commerciales afin de concilier la croissance et la prospérité économiques avec le développement durable. Les gouvernements devaient apporter à la société civile et aux entreprises des informations sur les conséquences de pratiques incompatibles avec un développement durable et les avantages présentés par les solutions de remplacement disponibles. En conclusion, le Président s'est déclaré convaincu que la dixième session de la Conférence amènerait les Parties à renforcer leur volonté de lutter contre les changements climatiques.

D. Allocutions de bienvenue

(Point 1 d) de l'ordre du jour)

7. M. Aníbal Ibarra, Gouverneur de la cité autonome de Buenos Aires, a souhaité chaleureusement la bienvenue à tous les participants et déclaré que sa ville était fière d'accueillir une manifestation d'une telle importance. S'attaquer au problème des changements climatiques et élaborer des politiques environnementales durablement viables étaient une tâche immense qui exigeait de la persévérance, d'immenses ressources économiques et humaines, de nouvelles technologies et surtout une solide volonté politique et un ferme engagement de la part de tous les pays. Plus précisément, elle impliquait que les pays développés prennent des décisions

stratégiques, non seulement parce qu'ils étaient les principaux responsables des émissions de gaz à effet de serre mais aussi parce qu'ils jouaient un grand rôle dans l'arène politique internationale.

8. Dans le même temps, il importait au plus haut point de faire connaître à la société civile l'urgence du problème posé par les changements climatiques. Pour que la lutte contre le réchauffement de la planète et ses conséquences soit efficace, chacun devait comprendre qu'il s'agissait là d'un problème qui le touchait directement et que sa collaboration active et son engagement étaient indispensables. Dans ce contexte, le Gouverneur a souligné le rôle de premier plan que les villes étaient appelées à jouer pour améliorer la prise de conscience du public. Il a donné aux représentants l'assurance que la cité de Buenos Aires, à l'instar de nombreuses autres villes du monde, était fermement décidée à prendre toutes les mesures nécessaires pour faire participer les citoyens à la lutte contre les changements climatiques et pour soutenir les politiques nationales au niveau local.

E. Déclaration de la Secrétaire exécutive (Point 1 e) de l'ordre du jour)

9. La Secrétaire exécutive a souhaité la bienvenue à tous les représentants et a remercié le Gouvernement argentin d'accueillir de nouveau la Conférence des Parties. Elle a par ailleurs félicité M. González García de son élection à la présidence et rendu hommage à M. Persányi pour la compétence avec laquelle il avait dirigé les travaux de la neuvième session, qui avait débouché sur de solides résultats.

10. La dixième session offrait l'occasion de célébrer le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention, ainsi que l'entrée en vigueur imminente du Protocole de Kyoto après sa ratification par la Fédération de Russie. Présentant au Président une publication qui devait marquer l'anniversaire de la Convention, la Secrétaire exécutive a résumé un certain nombre de faits saillants de la décennie écoulée. Les émissions annuelles de gaz à effet de serre dans les pays développés étaient retombées à leurs niveaux de 1990, et l'intensité des émissions à l'échelon national avait diminué partout dans le monde. Dans le même temps, on appliquait des stratégies d'atténuation et d'adaptation, et l'on mettait au point et utilisait plus largement des technologies respectueuses du climat; les pays en développement commençaient à tenir compte des changements climatiques dans leurs politiques nationales, et l'ensemble de la population manifestait de plus en plus sa prise de conscience, son soutien et sa volonté d'agir. L'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto permettait dorénavant de prendre les premières mesures concrètes en vue de relever le défi que représentaient à long terme les changements climatiques. Plus de 30 pays industrialisés seraient légalement tenus de respecter des objectifs en matière d'émission, et l'échange international de droits d'émission deviendrait une réalité. Le mécanisme pour un développement propre étant dorénavant pleinement opérationnel, le premier projet avait maintenant été enregistré et le Fonds pour l'adaptation prévu par le Protocole devrait en principe recevoir des fonds pour aider les pays en développement dans leurs efforts d'adaptation. Dans ce contexte, la Secrétaire exécutive a souligné combien il importait de mettre au point des démarches efficaces pour favoriser la coopération internationale en matière d'adaptation et d'appliquer des mesures nationales pour déceler et réduire la vulnérabilité et les risques. Il fallait à cet égard que l'aide apportée aux pays en développement prenne un caractère plus concret.

11. Gravement préoccupée par la pression de plus en plus forte qui s'exerçait sur les ressources financières disponibles aux fins de la Convention et les conséquences que cela pourrait avoir

pour les travaux du secrétariat, elle s'est déclarée confiante que les représentants auraient à cœur de se saisir du problème et de trouver des solutions. Elle a encouragé les Parties à accroître leur soutien au Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention. Pour l'avenir, la Secrétaire exécutive a déclaré qu'en 2005 les Parties devaient s'attaquer au problème de la stratégie à appliquer après 2012 pour faire face aux changements climatiques. Les pays qui en avaient la capacité devaient montrer l'exemple et ceux qui étaient en mesure d'apporter des ressources devaient fournir une aide dans le respect du principe des responsabilités communes mais différenciées inscrit dans la Convention.

F. Autres déclarations

12. À la 1^{re} séance, le 6 décembre, des déclarations ont été faites par les représentants du Qatar (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), des Pays-Bas (au nom de la Communauté européenne et de ses États membres avec l'appui de trois autres Parties), des États-Unis d'Amérique, du Japon, de Tuvalu (au nom de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS)), de la Suisse (au nom du Groupe pour l'intégrité de l'environnement), du Kenya (au nom du Groupe des États d'Afrique), de la République-Unie de Tanzanie (au nom des pays les moins avancés), de la République de Corée, de la Fédération de Russie, de la Gambie, du Nigéria, des Comores et de l'Arabie saoudite. À la 2^e séance, le 6 décembre, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Égypte et du Mali.

II. QUESTIONS D'ORGANISATION

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. État de la ratification de la Convention et du Protocole de Kyoto

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

13. À sa 1^{re} séance, le 6 décembre, la Conférence a été informée qu'à cette date 189 États et une organisation régionale d'intégration économique étaient Parties à la Convention, et donc admis à participer à la prise de décisions à la session.

14. La Conférence a pris note du fait qu'au 6 décembre 129 États avaient ratifié, approuvé ou accepté le Protocole de Kyoto ou y avaient adhéré. Dans ce contexte, le Président a annoncé que le 18 novembre, avec le dépôt par la Fédération de Russie de son instrument de ratification du Protocole de Kyoto, toutes les conditions étaient désormais réunies pour l'entrée en vigueur du Protocole. En application des dispositions de son article 25, le Protocole de Kyoto entrerait donc en vigueur le 16 février 2005.

15. Au titre également de ce point, le secrétariat a présenté un nouveau document (FCCC/CP/2004/9), dans lequel il tentait de répondre à des questions soulevées par les Parties concernant les dispositions en vue de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (COP/MOP 1), les questions budgétaires et les informations à communiquer et procédures d'examen correspondantes.

B. Adoption du règlement intérieur

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

16. À la 1^{re} séance, le 6 décembre, le Président a informé la Conférence que son prédécesseur avait eu des consultations avec les Parties au sujet du projet de règlement intérieur mais que celles-ci n'avaient pas abouti à un consensus.

17. Sur proposition du Président, la Conférence a décidé que, dans l'intervalle, comme aux sessions précédentes, le projet de règlement intérieur publié sous la cote FCCC/CP/1996/2 continuerait de s'appliquer, à l'exception du projet d'article 42. Le Président a annoncé qu'il rendrait compte à la Conférence de tout fait nouveau qui pourrait survenir au sujet de cette question.

C. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

18. Pour l'examen de ce point à sa 1^{re} séance, le 6 décembre, la Conférence était saisie d'une note de la Secrétaire exécutive contenant l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/CP/2004/1 et Add.1). Cet ordre du jour provisoire avait été établi en accord avec le Président de la Conférence à sa neuvième session, compte tenu des opinions exprimées par les Parties à la vingtième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) et par les membres du Bureau.

19. Le Président a rappelé que les points qui avaient été laissés en suspens à la neuvième session avaient été inscrits à l'ordre du jour provisoire conformément aux articles 10 c) et 16 du projet de règlement intérieur: point 5, «Deuxième examen des alinéas *a* et *b* du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention» qui était assorti d'une note infrapaginale faisant état d'une proposition du Groupe des 77 et de la Chine qui tendait à modifier le libellé de ce point comme suit: «Examen visant à déterminer si les alinéas *a* et *b* du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention sont bien appliqués»; point 6 a), «Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto»; et point 6 b), «Proposition soumise par le Canada en vue de l'adoption d'une décision sur les modalités de comptabilisation des quantités attribuées, prévues au paragraphe 4 de l'article 7 du Protocole de Kyoto, eu égard aux exportations d'énergie moins polluante».

20. S'agissant des points 5 et 6 a), des déclarations ont été faites par les représentants du Qatar (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), des Pays-Bas (au nom de la Communauté européenne et de ses États membres) et de l'Arabie saoudite. Notant qu'aucun consensus ne s'était formé concernant l'inscription de ces points à l'ordre du jour, le Président a proposé qu'ils restent en suspens.

21. S'agissant du point 6 b), le représentant du Canada a annoncé qu'en témoignage de sa bonne volonté et par respect pour les efforts collectifs des Parties, le Gouvernement canadien était prêt à retirer sa demande d'inscrire ce point à l'ordre du jour. Le Président a remercié le Canada de son offre de retirer sa demande, malgré sa situation nationale exceptionnelle. Il a souligné qu'un tel geste de coopération était extrêmement important et permettait d'espérer dans la réussite et le dynamisme retrouvé du processus de négociation.

22. Le représentant du Qatar (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) a proposé d'ajouter un nouvel alinéa *f* au point 6 de l'ordre du jour provisoire. Le titre proposé pour ce nouveau point 6 f) était «Ordre du jour provisoire de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto». Notant qu'aucun consensus ne s'était formé sur cette question, le Président a proposé que le SBI soit saisi à sa vingt-deuxième session (mai 2005) du point faisant l'objet de la proposition.

23. Pour ce qui est du point 8 de l'ordre du jour provisoire, le représentant des États-Unis d'Amérique a demandé que les points 8 a) et b) ne figurent pas à l'ordre du jour et que le libellé du point 8 c) soit modifié. Des déclarations ont été faites par les représentants de l'Arabie saoudite, de l'Argentine, de Tuvalu (au nom de l'AOSIS), des Pays-Bas (au nom de la Communauté européenne et de ses États membres), de Maurice et du Qatar. Notant qu'aucun consensus ne s'était formé, le Président a proposé que le point 8 de l'ordre du jour provisoire reste en suspens et que la Conférence réexamine la question à sa 2^e séance.

24. En accord avec les propositions du Président, la Conférence, à sa 1^{re} séance, a adopté l'ordre du jour de sa dixième session étant entendu que les points 5, 6 a) et 8 de l'ordre du jour provisoire resteraient en suspens et que le point 6 b) serait supprimé.

25. À la 2^e séance, le 6 décembre, le Président a fait savoir à la Conférence que les échanges de vues sur le point 8 de l'ordre du jour provisoire s'étaient poursuivis et que les Parties étaient parvenues à un consensus sur la formulation de ce point, qui est libellé comme suit: point 8, «Échange de vues sur les activités relevant de la Convention qui présentent un intérêt pour d'autres réunions intergouvernementales»; point 8 a), «Réunion internationale convoquée pour procéder à l'examen décennal de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade»; point 8 b), «Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes»; point 8 c), «Quatorzième session de la Commission du développement durable». L'ensemble de ce point serait accompagné d'une note de bas de page libellée comme suit: «Cet échange de vues trouvera son expression dans le rapport de la dixième session de la Conférence et aidera la Secrétaire exécutive lorsqu'elle présentera des rapports aux réunions dont il est fait état dans ce point de l'ordre du jour.». La Conférence est convenue que le point 8 et ses alinéas seront ainsi ajoutés à l'ordre du jour. L'ordre du jour complet adopté par la Conférence est donc libellé comme suit:

1. Ouverture de la session:
 - a) Déclaration du Président de la neuvième session de la Conférence;
 - b) Élection du Président de la dixième session de la Conférence;
 - c) Déclaration du Président;
 - d) Allocutions de bienvenue;
 - e) Déclaration de la Secrétaire exécutive.
2. Questions d'organisation:
 - a) État de la ratification de la Convention et du Protocole de Kyoto;

- b) Adoption du règlement intérieur;
 - c) Adoption de l'ordre du jour;
 - d) Élection des membres du Bureau autres que le Président;
 - e) Admission d'organisations en qualité d'observateurs;
 - f) Organisation des travaux, y compris ceux de la session des organes subsidiaires;
 - g) Dates et lieu de la onzième session de la Conférence des Parties;
 - h) Calendrier des réunions des organes créés en application de la Convention au cours de la période 2005-2009;
 - i) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.
3. Rapports des organes subsidiaires et décisions et conclusions qui en découlent:
- a) Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique;
 - b) Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.
4. Exécution des engagements et application des autres dispositions de la Convention:
- a) Mécanisme financier de la Convention;
 - b) Communications nationales:
 - i) Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention;
 - ii) Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention;
 - c) Renforcement des capacités;
 - d) Mise au point et transfert de technologies;
 - e) Application du paragraphe 8 de l'article 4 de la Convention;
 - f) Questions concernant les pays les moins avancés;
 - g) Questions relatives à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie;
 - h) Article 6 de la Convention;

- i) Autres questions renvoyées à la Conférence des Parties par les organes subsidiaires.
5. *En suspens.*
6. Préparatifs de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto:
 - a) *En suspens;*
 - b) Questions relatives à l'article 6 du Protocole de Kyoto: travaux préparatoires;
 - c) Questions relatives à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie;
 - d) Autres questions renvoyées à la Conférence des Parties par les organes subsidiaires.
7. Rapport du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre.
8. Échange de vues sur les activités relevant de la Convention qui présentent un intérêt pour d'autres réunions intergouvernementales⁴:
 - a) Réunion internationale convoquée pour procéder à l'examen décennal de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade;
 - b) Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes;
 - c) Quatorzième session de la Commission du développement durable.
9. Questions administratives et financières:
 - a) États financiers vérifiés de l'exercice biennal 2002-2003;
 - b) Exécution du budget de l'exercice biennal 2004-2005;
 - c) Procédure de nomination du Secrétaire exécutif.
10. Réunion de haut niveau: le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention.
11. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs.
12. Questions diverses.

⁴ Cet échange de vues trouvera son expression dans le rapport de la dixième session de la Conférence et aidera la Secrétaire exécutive lorsqu'elle présentera des rapports aux réunions dont il est fait état dans ce point de l'ordre du jour.

13. Conclusion des travaux de la session:

- a) Adoption du rapport de la dixième session de la Conférence;
- b) Clôture de la session.

26. À la 6^e séance, les 17 et 18 décembre, le Président a fait remarquer qu'il était peu probable que la Conférence trouve un accord au cours de la présente séance sur les points en suspens – à savoir les points 5 et 6 a). Sur proposition du Président, la Conférence a suivi la procédure établie aux sessions précédentes, selon laquelle les points laissés en suspens sont inclus dans l'ordre du jour provisoire de la prochaine session, assortis de notes infrapaginales appropriées.

D. Élection des membres du Bureau autres que le Président
(Point 2 d) de l'ordre du jour)

27. À la 2^e séance, le 6 décembre, le Président a fait savoir à la Conférence que M. Mamadou Honadia (Burkina Faso), Vice-Président de la Conférence à sa neuvième session, avait entrepris des consultations sur cette question à la vingtième session des organes subsidiaires, en juin 2004. Or, aucune candidature n'avait encore été reçue d'aucun groupe régional. Le Président a encouragé toutes les Parties concernées à parvenir à un accord sur tous les postes restant à pourvoir au Bureau avant la réunion de haut niveau, prévue du 15 au 17 décembre. Sur proposition du Président, la Conférence a décidé de reporter l'élection des membres du Bureau jusqu'à ce que toutes les candidatures aient été reçues. M. Honadia a été invité à poursuivre ses consultations durant la session.

28. À la 6^e séance, les 17 et 18 décembre, sur proposition du Président, la Conférence a élu par acclamation sept Vice-Présidents, le Rapporteur de la Conférence et les Présidents des deux organes subsidiaires. La composition du Bureau de la dixième session était donc la suivante:

Président

M. Ginés González García (Argentine)

Vice-Présidents

M. Masao Nakayama (Micronésie (États fédérés de))

M. Bruno T. Sekoli (Lesotho)

M. Jacek Mizak (Pologne)

M. Jawed Ali Khan (Pakistan)

M. Nikolay Pomoshchnikov (Fédération de Russie)

M. Beat Nobs (Suisse)

M. Ahmed Saeed Majid (Émirats arabes unis)

Rapporteur

M^{me} Sylvia McGill (Jamaïque)

Président de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA)

M. Abdullatif S. Benrageb (Jamahiriya arabe libyenne)

Président de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI)

M. Thomas Becker (Danemark).

E. Admission d'organisations en qualité d'observateurs
(Point 2 e) de l'ordre du jour)

29. À sa 2^e séance, le 6 décembre, la Conférence a examiné une note du secrétariat sur l'admission d'organisations en qualité d'observateurs (FCCC/CP/2004/3 et Add.1), dans laquelle étaient énumérées les organisations (2 organisations intergouvernementales et 48 organisations non gouvernementales) qui avaient demandé à être admises en qualité d'observateurs. Conformément au paragraphe 6 de l'article 7 de la Convention et suivant une recommandation du Bureau de la Conférence, qui avait examiné la liste des organisations candidates, la Conférence a décidé d'admettre celles-ci en qualité d'observateurs.

30. Soulignant l'importance de la participation d'organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales au processus de la Convention, le Président a souhaité la bienvenue aux organisations qui venaient d'être admises à participer à la Conférence à sa dixième session et les a invitées à y jouer un rôle actif.

F. Organisation des travaux, y compris ceux de la session des organes subsidiaires
(Point 2 f) de l'ordre du jour)

31. En présentant ce point à la 2^e séance, le 6 décembre, le Président a appelé l'attention de la Conférence sur l'ordre du jour provisoire et les annotations figurant dans les documents FCCC/CP/2004/1 et Add.1. Il a noté que les organes subsidiaires se réuniraient pour élaborer, avant la fin de leur session, le 14 décembre, des projets de décision et de conclusions qu'ils présenteraient à la Conférence.

32. Sur proposition du Président, la Conférence a décidé de renvoyer certains points aux organes subsidiaires, pour qu'ils les examinent et soumettent des projets de décision ou de conclusions appropriés, comme suit:

Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI)

Point 4 a) Mécanisme financier de la Convention

Point 4 b) i) Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention

Point 4 b) ii) Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention

Point 4 c) Renforcement des capacités

Point 4 e) Application du paragraphe 8 de l'article 4 de la Convention

- Point 4 f) Questions concernant les pays les moins avancés
- Point 4 h) Article 6 de la Convention
- Point 9 a) États financiers vérifiés de l'exercice biennal 2002-2003
- Point 9 b) Exécution du budget de l'exercice biennal 2004-2005

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA)

- Point 4 d) Mise au point et transfert de technologies
- Point 4 g) Questions relatives à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie (Convention)
- Point 6 c) Questions relatives à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie (Protocole de Kyoto).

33. Le Président a annoncé qu'à la 3^e séance, prévue le 8 décembre, la Conférence engagerait des travaux sur le point 6 b), intitulé «Questions relatives à l'article 6 du Protocole de Kyoto: travaux préparatoires», sur le point 7, intitulé «Rapport du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre» et sur le point 8, intitulé «Échange de vues sur les activités relevant de la Convention qui présentent un intérêt pour d'autres réunions intergouvernementales».

34. Concernant le point 2 g) de l'ordre du jour, intitulé «Dates et lieu de la onzième session de la Conférence des Parties», le Président a fait observer qu'aucune offre n'avait été reçue et a encouragé les Parties intéressées à faire des propositions. Il envisageait d'entreprendre des consultations sur ce point et de faire rapport à une séance ultérieure. Il a proposé aussi d'entreprendre des consultations sur le point 9 c) de l'ordre du jour, intitulé «Procédure de nomination du Secrétaire exécutif» et de faire rapport à une séance ultérieure.

35. S'agissant du point 10 de l'ordre du jour, intitulé «Réunion de haut niveau: le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention», le Président a rappelé qu'à sa vingtième session, le SBI avait approuvé la période du 15 au 17 décembre pour la réunion de haut niveau. Des tables rondes avaient donc été prévues de l'après-midi du 15 décembre à l'après-midi du 16 décembre. Quatre tables rondes seraient ouvertes à la participation de tous les ministres et chefs de délégation.

36. Les quatre tables rondes porteraient sur les thèmes suivants:

- a) La Convention 10 ans après: ce qui a été fait, ce qui reste à faire;
- b) Incidences des changements climatiques, mesures d'adaptation et développement durable;
- c) Technologie et changements climatiques;
- d) Atténuation des changements climatiques: les politiques et leurs incidences.

37. Le Président a en outre précisé que, pour chaque table ronde, il avait invité un animateur chargé de diriger les débats et six membres. Conformément aux recommandations du SBI, il s'était efforcé d'assurer une représentation équilibrée entre les membres, en tenant compte de la répartition géographique et de la diversité des points de vue. Les animateurs feraient rapport à la Conférence le vendredi 17 décembre. Sur la base de leurs rapports, le Président établirait, sous sa propre responsabilité, un résumé de toutes les tables rondes, pour inclusion dans le rapport de la Conférence. Ce résumé ne serait pas un texte approuvé.

38. La Conférence a décidé de procéder comme le Président l'avait proposé.

39. M. Nikolay Pomoshchnikov (Fédération de Russie), Vice-Président de la Conférence, a présidé les débats de la 6^e séance le 18 décembre au nom du Président.

G. Dates et lieu de la onzième session de la Conférence des Parties

(Point 2 g) de l'ordre du jour

40. À la 2^e séance, le 6 décembre, le Président a proposé d'entreprendre des consultations sur ce point et de faire rapport à une séance ultérieure.

41. À la 6^e séance, les 17 et 18 décembre, le Président a informé la Conférence qu'aucune offre n'avait été reçue pour accueillir la onzième session de la Conférence des Parties (COP 11) et la COP/MOP 1, qu'il est prévu pour l'instant de tenir du 7 au 18 novembre 2005. En pareil cas, la session se tiendrait normalement au siège du secrétariat à Bonn. Étant donné que certains pays envisageaient encore la possibilité de proposer d'accueillir la COP 11, la Conférence, sur proposition du Président, a demandé au Bureau de suivre la question au début de 2005. Si des offres sérieuses étaient reçues d'ici au 1^{er} février 2005, le Bureau était prié de les examiner, en se basant sur une évaluation du secrétariat, et de prendre les décisions nécessaires à la lumière de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale.

H. Calendrier des réunions des organes créés en application de la Convention au cours de la période 2005-2009

(Point 2 h) de l'ordre du jour

42. À la 6^e séance, les 17 et 18 décembre, le Président a rappelé que la Conférence avait adopté le calendrier des réunions des organes créés en application de la Convention pour la période 2004-2008 (FCCC/CP/2003/6/Add.2). Sur proposition du Président, la Conférence a adopté les dates proposées par le SBI à sa vingtième session pour les séries de sessions de 2009, à savoir du 1^{er} au 12 juin et du 30 novembre au 11 décembre. Le SBI avait recommandé à la Conférence d'adopter ces dates (FCCC/SBI/2004/10, par. 90). Le calendrier complet des réunions des organes créés en application de la Convention pour la période 2005-2009 figure dans l'annexe V.

43. Le Président a rappelé aussi que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), par la voix de M. Rajendra Pachauri, Président du GIEC, avait demandé à la Conférence de déterminer si la COP 13 pourrait être repoussée de trois ou quatre semaines. En effet, à sa vingt-deuxième session, le GIEC avait décidé d'établir un rapport de synthèse pour son quatrième rapport d'évaluation. Or, ce rapport de synthèse devrait être achevé en octobre 2007, ce qui laisse seulement une semaine entre la réunion plénière du GIEC et la COP 13, qui doit se tenir en principe du 5 au 16 novembre 2007. Sur proposition du Président, la Conférence a communiqué cette demande au SBI afin qu'il l'examine plus avant à sa vingt-deuxième session.

I. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs (Point 2 i) de l'ordre du jour)

44. À la 6^e séance, les 17 et 18 décembre, le Président a appelé l'attention sur le rapport du Bureau sur la vérification des pouvoirs⁵, dans lequel il était indiqué que le Bureau avait approuvé les pouvoirs des représentants des Parties.

45. Sur recommandation du Bureau, la Conférence a adopté le rapport.

J. Participation

46. La dixième session de la Conférence et les sessions des organes subsidiaires, qui se sont tenues parallèlement, ont réuni des représentants des 167 Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques dont les noms suivent:

Afrique du Sud	Communauté européenne	Îles Cook
Albanie	Comores	Îles Marshall
Algérie	Congo	Îles Salomon
Allemagne	Costa Rica	Inde
Angola	Côte d'Ivoire	Indonésie
Antigua-et-Barbuda	Croatie	Iran (République islamique d')
Arabie saoudite	Cuba	Irlande
Argentine	Danemark	Islande
Arménie	Djibouti	Israël
Australie	Égypte	Italie
Autriche	El Salvador	Jamahiriya arabe libyenne
Azerbaïdjan	Émirats arabes unis	Jamaïque
Bahamas	Équateur	Japon
Bangladesh	Espagne	Jordanie
Barbade	Estonie	Kazakhstan
Bélarus	États-Unis d'Amérique	Kenya
Belgique	Éthiopie	Kirghizistan
Belize	Fédération de Russie	Kiribati
Bénin	Fidji	Koweït
Bhoutan	Finlande	Lesotho
Bolivie	France	Lettonie
Bosnie-Herzégovine	Gabon	Libéria
Brésil	Gambie	Lituanie
Bulgarie	Géorgie	Liechtenstein
Burkina Faso	Ghana	Luxembourg
Burundi	Grèce	Madagascar
Cambodge	Grenade	Malaisie
Cameroun	Guatemala	Malawi
Canada	Guinée	Maldives
Chili	Guinée-Bissau	Mali
Chine	Haïti	Malte
Chypre	Honduras	Maroc
Colombie	Hongrie	

⁵ FCCC/2004/8.

Maurice	Qatar	Slovaquie
Mauritanie	République arabe syrienne	Slovénie
Mexique	République centrafricaine	Soudan
Micronésie (États fédérés de)	République de Corée	Sri Lanka
Mongolie	République démocratique	Suède
Mozambique	du Congo	Suisse
Namibie	République démocratique	Suriname
Népal	populaire lao	Swaziland
Nicaragua	République de Moldova	Tchad
Niger	République dominicaine	Thaïlande
Nigéria	République tchèque	Togo
Nioué	République-Unie de Tanzanie	Trinité-et-Tobago
Norvège	Roumanie	Tunisie
Nouvelle-Zélande	Royaume-Uni de	Turkménistan
Oman	Grande-Bretagne et	Turquie
Ouganda	d'Irlande du Nord	Tuvalu
Ouzbékistan	Rwanda	Ukraine
Pakistan	Sainte-Lucie	Uruguay
Panama	Saint-Kitts-et-Nevis	Vanuatu
Paraguay	Samoa	Venezuela
Pays-Bas	Sénégal	Viet Nam
Pérou	Serbie-et-Monténégro	Yémen
Philippines	Seychelles	Zimbabwe
Pologne	Sierra Leone	
Portugal	Singapour	

47. Ont également assisté à la session des observateurs des États suivants: Iraq, Saint-Siège.

48. Les organismes et programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés:

Organisation des Nations Unies
 Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
 Programme des Nations Unies pour le développement
 Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)
 Centre d'information des Nations Unies
 Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
 Université des Nations Unies
 Stratégie internationale de prévention des catastrophes
 Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC).

49. Les secrétariats des conventions ci-après étaient représentés:

Convention sur la diversité biologique
 Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
 Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et Protocole de Montréal.

50. Les institutions spécialisées et organismes des Nations Unies ci-après étaient représentés:

Organisation internationale du Travail
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
Organisation de l'aviation civile internationale
Organisation mondiale de la santé
Banque mondiale/Société financière internationale
Organisation météorologique mondiale (OMM)
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
Groupe d'experts intergouvernemental OMM/PNUE sur l'évolution du climat
Fonds pour l'environnement mondial.

51. L'organisation apparentée du système des Nations Unies ci-après était représentée:

Agence internationale de l'énergie atomique.

52. On trouvera à l'annexe VI la liste des organisations intergouvernementales et non gouvernementales qui ont assisté à la dixième session de la Conférence.

K. Documentation

53. Les documents dont la Conférence était saisie à sa dixième session sont énumérés à l'annexe VII.

III. RAPPORTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES ET DÉCISIONS ET CONCLUSIONS QUI EN DÉCOULENT

(Point 3 de l'ordre du jour)

A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

(Point 3 a) de l'ordre du jour)

54. La Conférence était saisie du rapport de la vingtième session du SBSTA, tenue à Bonn du 16 au 25 juin 2004 (FCCC/SBSTA/2004/6 et Add.1 et 2).

55. À la 5^e séance, le 17 décembre, le Président du SBSTA, M. Abdullatif S. Benrageb (Jamahiriya arabe libyenne) a présenté le projet de rapport de la vingtième session du SBSTA⁶ et a rendu compte oralement des résultats de cette session.

56. À ses vingtième et vingt et unième sessions, le SBSTA avait recommandé à la Conférence d'adopter neuf projets de décision et une série de projets de conclusions au titre des points 4 d), 4 g) et 6 c) de l'ordre du jour. Il avait transmis au Président pour suite à donner un projet de texte sur les aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des incidences des changements climatiques ainsi que de la vulnérabilité et de l'adaptation à ces changements.

⁶ FCCC/SBSTA/2004/L.16.

57. M. Benrageb a signalé qu'à sa vingt et unième session, le SBSTA avait élu M. Amjad Abdulla (Maldives) au poste de vice-président et M. Ibrahim Bin Ahmed Al-Ajmi (Oman) à celui de rapporteur.

58. À la même séance, sur proposition du Président, la Conférence a pris note du rapport oral du Président du SBSTA, du rapport de la vingtième session du SBSTA (FCCC/SBSTA/2004/6 et Add.1 et 2) et du projet de rapport de la vingt et unième session.

59. Sur la proposition du Président, la Conférence a rendu hommage à M. Benrageb pour la diligence et le dynamisme avec lesquels il avait dirigé les travaux du SBSTA.

B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre
(Point 3 b) de l'ordre du jour)

60. La Conférence était saisie du rapport de la vingtième session du SBI, tenue à Bonn du 16 au 25 juin 2004 (FCCC/SBI/2004/10).

61. À la 5^e séance, le 17 décembre, la Présidente du SBI, M^{me} Daniela Stoycheva (Bulgarie), a présenté le projet de rapport de la vingt et unième session du SBI⁷.

62. À ses vingtième et vingt et unième sessions, le SBI avait recommandé à la Conférence d'adopter trois projets de décision et une série de projets de conclusions au titre des points 4 a), 4 c), 4 h) et 9 de l'ordre du jour. Il avait transmis huit projets de texte au Président pour suite à donner au titre des points 4 a), 4 b) ii), 4 c), 4 e) et 4 f) de l'ordre du jour.

63. M^{me} Stoycheva a signalé que le SBI avait élu M. Heorhiy Veremiychyk (Ukraine) au poste de vice-président et M. Emilio Sempris (Panama) à celui de rapporteur.

64. À la même séance, sur proposition du Président, la Conférence a pris note du rapport oral du Président, du rapport de la vingtième session du SBI (FCCC/SBI/2004/10) et du projet de rapport de la vingt et unième session du SBI.

65. Sur proposition du Président, la Conférence a rendu hommage à M^{me} Stoycheva pour le travail remarquable qu'elle avait accompli à la présidence du SBI et pour sa direction avisée au cours des deux années écoulées, au cours desquelles les travaux du SBI avaient nettement progressé.

⁷ FCCC/SBI/2004/L.13.

IV. EXÉCUTION DES ENGAGEMENTS ET APPLICATION DES AUTRES DISPOSITIONS DE LA CONVENTION

(Point 4 de l'ordre du jour)

A. Mécanisme financier de la Convention

(Point 4 a) de l'ordre du jour)

66. Au titre de ce point, la Conférence était saisie du rapport du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) établi pour la dixième session de la Conférence et transmis sous couvert d'une note du secrétariat (FCCC/CP/2004/6). Ce point avait été renvoyé au SBI pour qu'il l'examine.

67. À sa 6^e séance, les 17 et 18 décembre, faisant suite à une recommandation du SBI⁸, la Conférence a adopté les conclusions relatives à ce point intitulées «Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties» (annexe III).

68. À la même séance, la Conférence, sur proposition du Président⁹, a adopté la décision 9/CP.10 intitulée «Évaluation des moyens financiers nécessaires pour aider les pays en développement à s'acquitter de leurs engagements au titre de la Convention» (FCCC/CP/2004/10/Add.1).

69. À la même séance, sur proposition du Président¹⁰, la Conférence a adopté la décision 8/CP.10 intitulée «Directives supplémentaires à l'intention de l'entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier» (FCCC/CP/2004/10/Add.1).

70. Faute de temps, les consultations engagées par le Président n'ont pas pu être menées à bien sur toutes les questions. Conformément à l'article 16 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, un sous-point relatif au Fonds spécial pour les changements climatiques sera inscrit à l'ordre du jour de la vingt-deuxième session du SBI.

B. Communications nationales

(Point 4 b) de l'ordre du jour)

1. Communications nationales des parties visées à l'annexe I de la Convention

(Point 4 b) i) de l'ordre du jour)

71. Ce point avait été renvoyé au SBI pour qu'il l'examine.

72. À sa 6^e séance, les 17 et 18 décembre, la Conférence a pris note des conclusions adoptées par le SBI¹¹ sur ce point.

⁸ FCCC/CP/2004/L.4.

⁹ FCCC/CP/2004/L.10.

¹⁰ FCCC/CP/2004/L.17.

¹¹ FCCC/SBI/2004/L.17.

2. Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention
(Point 4 b) ii) de l'ordre du jour)

73. Ce point avait été renvoyé au SBI pour qu'il l'examine.

74. Faute de temps, les consultations tenues par le Président n'ont pas pu être menées à bien sur toutes les questions. Conformément à l'article 16 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, un point relatif aux communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Parties non visées à l'annexe I) sera inscrit à l'ordre du jour à la vingt-deuxième session du SBI, avec les subdivisions appropriées.

C. Renforcement des capacités
(Point 4 c) de l'ordre du jour)

75. Le point 4 c) avait été renvoyé au SBI pour qu'il l'examine.

76. À sa 6^e séance, les 17 et 18 décembre, sur proposition du Président¹², la Conférence a adopté la décision 2/CP.10 intitulée «Renforcement des capacités dans les pays en développement (Parties non visées à l'annexe I)» (FCCC/CP/2004/10/Add.1).

77. À la même séance, sur recommandation du SBI¹³, la Conférence a adopté la décision 3/CP.10 intitulée «Renforcement des capacités dans les pays en transition» (FCCC/CP/2004/10/Add.1).

D. Mise au point et transfert de technologies
(Point 4 d) de l'ordre du jour)

78. Le point 4 d) avait été renvoyé au SBSTA pour qui l'examine.

79. À sa 6^e séance, les 17 et 18 décembre, sur proposition du Président¹⁴ la Conférence a adopté la décision 6/CP.10 intitulée «Mise au point et transfert de technologies» (FCCC/CP/2004/10/Add.1).

E. Application du paragraphe 8 de l'article 4 de la Convention
(Point 4 e) de l'ordre du jour)

80. Le point 4 e) avait été renvoyé au SBI pour qu'il l'examine.

¹² FCCC/CP/2004/L.11.

¹³ FCCC/SBI/2004/L.22/Add.1.

¹⁴ FCCC/CP/2004/10/L.8.

81. À sa 6^e séance, les 17 et 18 décembre, sur proposition du Président¹⁵, la Conférence a adopté la décision 1/CP.10 intitulée «Programme de travail de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et de riposte» (FCCC/CP/2004/10/Add.1).

F. Questions concernant les pays les moins avancés
(Point 4 f) de l'ordre du jour)

82. Le point 4 f) avait été renvoyé au SBI pour qu'il l'examine.

83. À sa 6^e séance, les 17 et 18 décembre, sur proposition du Président¹⁶, la Conférence a adopté la décision 4/CP.10 intitulée «Travaux du Groupe d'experts des pays les moins avancés» (FCCC/CP/2004/10/Add.1).

84. À la même séance, la Conférence a examiné un projet de décision¹⁷ relative à des directives supplémentaires pour le fonctionnement du Fonds pour les pays les moins avancés mais n'est pas parvenue à un accord. En application de l'article 16 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, un sous-point relatif aux questions concernant les pays les moins avancés sera inscrit à l'ordre du jour de la vingt-deuxième session du SBI. La Conférence a également prié la Secrétaire exécutive d'engager des consultations à ce sujet et d'en rendre compte au Bureau à sa réunion suivante.

85. À la même séance, sur proposition du Président¹⁸, la Conférence a adopté les conclusions intitulées «Projet de conclusions sur l'état de l'application du paragraphe 9 de l'article 4 de la Convention» et libellées comme suit:

a) La Conférence a noté avec satisfaction les progrès déjà réalisés dans l'établissement de programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation;

b) La Conférence s'est félicitée des progrès déjà réalisés dans l'exécution du programme de travail visant à appliquer le paragraphe 9 de l'article 4 de la Convention, qu'elle avait adopté par sa décision 5/CP.7;

c) La Conférence a demandé au secrétariat de veiller à ce que la question de l'évaluation des risques et de la microassurance intéressant les pays les moins avancés, considérée dans le contexte des changements climatiques et des phénomènes météorologiques extrêmes, soit traitée dans les ateliers régionaux visés à l'alinéa *a* du paragraphe 8 de la décision 1/CP.10.

¹⁵ FCCC/CP/2004/L.16.

¹⁶ FCCC/CP/2004/L.13.

¹⁷ FCCC/CP/2004/L.15.

¹⁸ FCCC/CP/2004/L.14.

**G. Questions relatives à l'utilisation des terres, au changement
d'affectation des terres et à la foresterie**
(Point 4 g) de l'ordre du jour)

86. Le point 4 g) avait été renvoyé au SBSTA pour qu'il l'examine.

87. À la 6^e séance, les 17 et 18 décembre, le Président de séance a déclaré que le SBSTA avait adopté des conclusions sur cette question et qu'il ne transmettrait pas de décision ni de conclusions à la Conférence à sa dixième session.

H. Article 6 de la Convention
(Point 4 h) de l'ordre du jour)

88. Le point 4 h) avait été renvoyé au SBI pour qu'il l'examine.

89. À sa 6^e séance, les 17 et 18 décembre, donnant suite à une recommandation du SBI¹⁹, la Conférence a adopté la décision 7/CP.10 intitulée «État de l'application du programme de travail de New Delhi relatif à l'article 6 de la Convention et moyens de l'améliorer» (FCCC/CP/2004/10/Add.1).

**I. Autres questions renvoyées à la Conférence des Parties
par les organes subsidiaires**
(Point 4 i) de l'ordre du jour)

90. Au titre de ce point, la Conférence a examiné des projets de décision ayant trait à la Convention que les organes subsidiaires lui avaient recommandé d'adopter.

91. À sa 6^e séance, les 17 et 18 décembre, donnant suite à une recommandation du SBSTA²⁰, la Conférence a adopté la décision 5/CP.10 intitulée «Mise en place du système mondial d'observation du climat» (FCCC/CP/2004/10/Add.1).

92. À la même séance, donnant suite à une recommandation du SBSTA²¹, la Conférence a adopté la décision 10/CP.10 intitulée «Poursuite des activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote» (FCCC/CP/2004/10/Add.1).

93. À sa vingtième session, le SBSTA a recommandé à la Conférence d'adopter un projet de conclusions à sa dixième session²². La Conférence a adopté ce projet de conclusions intitulé «Conclusion relative à l'invitation faite par la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (décision VII/15)» et libellé comme suit:

¹⁹ FCCC/SBI/2004/L.16/Add.1.

²⁰ FCCC/CP/2004/L.6.

²¹ FCCC/SBSTA/2004/L.21/Add.1.

²² FCCC/SBSTA/2004/6, annexe II.

a) La Conférence, rappelant que le Groupe mixte de liaison a pour mission de renforcer la coordination entre les trois Conventions de Rio par l'échange d'informations pertinentes et l'exploration des possibilités de renforcement de la coopération, a prié le secrétariat, dans les limites des ressources existantes, de communiquer au Groupe mixte de liaison des renseignements sur les activités qui concourent aux mêmes objectifs des trois Conventions en se fondant sur les informations publiées et déjà communiquées par les Parties au titre de la Convention;

b) La Conférence a aussi encouragé les Parties à renforcer la coordination à l'échelon national au titre des trois Conventions de Rio en facilitant la participation d'experts nationaux, et en échangeant les informations pertinentes aux niveaux local et national, selon les possibilités et les besoins.

V. POINT DE L'ORDRE DU JOUR LAISSÉ EN SUSPENS

(Point 5 de l'ordre du jour *en suspens*)

VI. PRÉPARATIFS DE LA PREMIÈRE SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES AGISSANT COMME RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE KYOTO

(Point 6 de l'ordre du jour)

A. Point de l'ordre du jour laissé en suspens

(Point 6 a) de l'ordre du jour *en suspens*)

B. Questions relatives à l'article 6 du Protocole de Kyoto: travaux préparatoires

(Point 6 b) de l'ordre du jour)

94. À la 3^e séance, le 8 décembre, le Président a rappelé que, comme suite à la décision 16/CP.7, le secrétariat avait convoqué l'«Atelier FCCC sur l'exécution de projets au titre de l'article 6 du Protocole de Kyoto» à Moscou (Fédération de Russie), les 26 et 27 mai 2004. À l'invitation du Président, le secrétariat a présenté la question et le rapport de l'atelier figurant dans le document FCCC/CP/2004/7.

95. Des déclarations ont été faites par les représentants de quatre Parties, dont un s'est exprimé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres avec l'appui de deux autres Parties. Une déclaration a également été faite par un représentant de la Chambre argentine de commerce au nom des organisations non gouvernementales commerciales et industrielles.

96. Le Président a ensuite dit qu'il entendait proposer un projet de conclusions qui reprendrait les arguments avancés dans ces déclarations pour que la Conférence l'examine à une séance ultérieure.

97. À sa 6^e séance, les 17 et 18 décembre, sur proposition du Président²³, la Conférence a adopté des conclusions sur cette question, libellées comme suit:

²³ FCCC/CP/2004/L.3.

a) À sa dixième session, la Conférence a pris note du document FCCC/CP/2004/7 dans lequel il était rendu compte des activités entreprises par le secrétariat en 2004 sur les travaux préparatoires relatifs à l'application de l'article 6 du Protocole de Kyoto, ainsi que sur les autres travaux préparatoires prévus avant la première session de la COP/MOP et l'institution à cette session du Comité de supervision à établir au titre de l'article 6;

b) La Conférence a invité les Parties visées à l'annexe I de la Convention (Parties visées à l'annexe I) à verser des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires afin de faciliter les travaux préparatoires du secrétariat en 2005, en tenant compte du fait que le versement de l'allocation transitoire au titre du Protocole de Kyoto couvrirait une partie seulement des dépenses nécessaires;

c) La Conférence a attiré l'attention des Parties sur la nécessité de présenter des candidatures au Comité de supervision établi en application de l'article 6 en temps voulu pour que la COP/MOP, à sa première session, soit en mesure d'en élire les membres et les membres suppléants.

C. Questions relatives à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie

(Point 6 c) de l'ordre du jour)

98. Le point 6 c) avait été renvoyé au SBSTA pour qu'il l'examine.

99. À sa 6^e séance, les 17 et 18 décembre, donnant suite à une recommandation du SBSTA²⁴, la Conférence a adopté la décision 15/CP.10 intitulée «Guide des bonnes pratiques pour les activités relevant du secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie au titre des paragraphes 3 et 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto» (FCCC/CP/2004/10/Add.2).

D. Autres questions renvoyées à la Conférence des Parties par les organes subsidiaires

(Point 6 d) de l'ordre du jour)

100. Au titre de ce point, la Conférence a examiné des projets de décision ayant trait au Protocole de Kyoto que les organes subsidiaires lui avaient recommandé d'adopter.

101. À sa 6^e séance, les 17 et 18 décembre, donnant suite à une recommandation du SBSTA²⁵, la Conférence a adopté la décision 4/CP.10 intitulée «Modalités et procédures simplifiées pour la prise en compte des activités de boisement et de reboisement de faible ampleur au titre du mécanisme pour un développement propre au cours de la première période d'engagement aux fins du Protocole de Kyoto et mesures à prendre pour faciliter l'exécution de ces activités» (FCCC/CP/2004/10/Add.2).

²⁴ FCCC/SBSTA/L.26/Add.1.

²⁵ FCCC/SBSTA/2004/L.20/Add.1.

102. À la même séance, sur proposition du Président²⁶, la Conférence a adopté la décision 17/CP.10 intitulée «Cadre électronique standard pour la communication d'informations sur les unités prévues par le Protocole de Kyoto» (FCCC/CP/2004/10/Add.2).

103. À la même séance, donnant suite à une recommandation du SBSTA²⁷, la Conférence a adopté la décision 16/CP.10 intitulée «Questions relatives aux systèmes de registres prévus au paragraphe 4 de l'article 7 du Protocole de Kyoto» (FCCC/CP/2004/10/Add.2).

104. À sa vingtième session, le SBSTA avait recommandé à la Conférence d'adopter deux projets de décision au titre de ce point de l'ordre du jour. À sa 6^e séance, donnant suite à une recommandation du SBSTA²⁸, la Conférence a adopté la décision 13/CP.10 intitulée «Incorporation des modalités et procédures de prise en compte des activités de boisement et de reboisement au titre du mécanisme pour un développement propre dans les lignes directrices prévues aux articles 7 et 8 du Protocole de Kyoto» (FCCC/CP/2004/10/Add.2).

105. À la même séance, donnant suite à une recommandation du SBSTA²⁹, la Conférence a adopté la décision 18/CP.10 intitulée «Questions relatives à l'examen technique des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention et à l'application de l'article 8 du Protocole de Kyoto» (FCCC/CP/2004/Add.2).

VII. RAPPORT DU CONSEIL EXÉCUTIF DU MÉCANISME POUR UN DÉVELOPPEMENT PROPRE

(Point 7 de l'ordre du jour)

106. Pour l'examen de ce point à sa 3^e séance, le 8 décembre, la Conférence était saisie des documents FCCC/CP/2004/2 et Add.1, qui contenaient le rapport annuel du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre (MDP) sur les travaux qu'il avait accomplis de novembre 2003 à décembre 2004.

107. Le Président a rappelé que le MDP était un mécanisme unique de collaboration à l'échelle mondiale dont l'objectif était d'atténuer les changements climatiques tout en s'employant essentiellement à assurer le développement durable des pays en développement qui accueillent des projets du MDP. Le MDP était un moyen novateur de faire participer le secteur privé à l'atténuation des changements climatiques et au financement du développement.

108. Le Président a en outre rappelé qu'à sa septième session, la Conférence avait élu les membres du Conseil exécutif du MDP qui fonctionnait sous son autorité. Conformément à cette décision, le Conseil exécutif, jusqu'à l'entrée en vigueur du Protocole, rendrait compte de ses activités à chacune des sessions de la Conférence, et cette dernière examinerait ses rapports

²⁶ FCCC/CP/2004/L.9.

²⁷ FCCC/SBSTA/2004/L.29/Add.1.

²⁸ FCCC/SBSTA/2004/6/Add.2, p. 4.

²⁹ FCCC/SBSTA/2004/6/Add.2, p. 2.

annuels. Le Président a noté que le Conseil, qui exerçait ses fonctions en conformité avec le règlement intérieur adopté par la Conférence à sa huitième session, avait mené à bien un programme de travail énorme et rendrait compte de ses réalisations durant l'année écoulée à la session en cours.

109. Le Président du Conseil exécutif du MDP, M. John Shaibu Kilani, a rendu compte des résultats obtenus au cours de la troisième année de fonctionnement du Conseil en ce qui concerne la mise en œuvre du MDP et des difficultés à affronter. Il a noté les progrès que constituaient l'enregistrement de la première activité de projet admissible au titre du MDP, l'accréditation sectorielle et la désignation provisoire de quatre entités opérationnelles à des fins de validation, l'approbation de nouvelles méthodes de détermination des niveaux de référence et des plans de surveillance ainsi que l'unification de ces méthodes. Désormais, 19 méthodes applicables aux activités de projet de grande ampleur, 16 applicables aux activités de projet de faible ampleur et 2 méthodes unifiées étaient approuvées et accessibles au public, de même que l'«instrument utilisé pour établir la preuve de l'additionnalité et l'évaluer». Les deux premières méthodes pour les projets de boisement et de reboisement avaient été récemment soumises à l'approbation du Conseil. M. Kilani a insisté sur la mise au point de la première version du registre du MDP, nécessaire à la délivrance d'unités de réduction certifiée des émissions (URCE).

110. M. Kilani a souligné l'adoption de mesures concrètes pour assurer au MDP un mode de fonctionnement efficace, économique et transparent, notamment des initiatives adoptées en vue d'améliorer l'accès à l'information sur le MDP et ses modalités de gouvernance par le biais du site Web du MDP. Au vu de la charge de travail considérable et de l'insuffisance des ressources, il a prié la Conférence de lancer à nouveau un appel aux Parties pour qu'elles versent des contributions, dans les meilleurs délais, au Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires au titre de la Convention, conformément au paragraphe 17 de la décision 17/CP.7, afin de financer les dépenses administratives liées au fonctionnement du MDP au cours de l'exercice biennal 2004-2005. Les Parties ne devraient pas oublier qu'une partie seulement de ces dépenses sera financée au moyen de l'allocation transitoire pour les activités en rapport avec le Protocole de Kyoto.

111. En conclusion, M. Kilani a résumé les recommandations faites dans le rapport annuel (2003-2004) du Conseil exécutif du MDP à la Conférence et remercié le Vice-Président du Conseil, M. Georg Børsting ainsi que ses autres membres et membres suppléants, les membres des groupes d'experts et groupes de travail ainsi que le secrétariat, pour l'excellente coopération dont ils avaient fait preuve dans la réalisation d'un important volume de tâches complexes en 2003-2004.

112. Après la présentation du rapport du Président du Conseil exécutif, des déclarations ont été faites par les représentants de 18 Parties, dont une au nom de la Communauté européenne et de ses États membres. Des déclarations ont également été faites par les représentants de l'International Emissions Trading Association au nom des organisations non gouvernementales représentant les milieux professionnels et industriels, de Climate Action Network International – Local Governments for Sustainability et du Conseil international pour les initiatives locales en matière d'environnement au nom d'administrations locales.

113. Ayant entendu les déclarations, le Président a dit que le MDP avait été un moyen d'apprentissage collectif qui avait beaucoup profité à toutes les parties et que les suggestions qui avaient été faites au cours des interventions étaient vivement appréciées. Il s'est félicité du fait que les Parties avaient reconnu la nécessité de disposer de ressources supérieures à celles qui provenaient de l'allocation transitoire au titre du Protocole de Kyoto. Le Président a déclaré que la Conférence devrait à sa session en cours adopter une décision pour reconnaître les travaux accomplis et orienter les futures activités. Sur la proposition du Président, la Conférence a décidé de créer un groupe de contact qui serait chargé de ce point de l'ordre du jour et serait présidé par S. E. M. Raúl Estrada-Oyuéla (Argentine).

114. Le Président a enfin rappelé que plusieurs membres ou membres suppléants du Conseil exécutif devaient être élus ou réélus par la Conférence. M. Mamadou Honadia engagerait des consultations sur cette question; il espérait que les mandants qui ne l'avaient pas encore fait lui communiqueraient prochainement des propositions de candidature.

115. À la 6^e séance, les 17 et 18 décembre, le Président a indiqué que les consultations menées par M. Estrada-Oyuéla avaient abouti à un projet de décision. À la même séance, sur proposition du Président³⁰, la Conférence a adopté la décision 12/CP.10 intitulée «Directives concernant le mécanisme pour un développement propre» (FCCC/CP/2004/10/Add.2).

116. À la même séance, le Président a rendu compte à la Conférence des résultats des consultations menées par M. Honadia au sujet des élections au Conseil exécutif du MDP. Sur proposition du Président, la Conférence a élu les membres ci-après:

Afrique

Membre: M. John Shaibu Kilani
Suppléant: M. Ndiaye Cheikh Sylla

Asie

Membre: M. Rajesh Kumar Sethi
Suppléante: M^{me} Liana Bratasida

Amérique latine et Caraïbes

Membre: M. José Miguez
Suppléant: M. Clifford Mahlung

Europe occidentale et autres pays

Membre: M. Jean-Jacques Becker
Suppléante: M^{me} Gertraud Wollansky

³⁰ FCCC/CP/2004/L.2.

Parties visées à l'annexe I

Membre: M^{me} Sushma Gera
Suppléant: M. Masahara Fujitomi

Parties non visées à l'annexe I

Membre: M. Lu Xuedu.

**VIII. ÉCHANGE DE VUES SUR LES ACTIVITÉS RELEVANT DE
LA CONVENTION QUI PRÉSENTENT UN INTÉRÊT POUR
D'AUTRES RÉUNIONS INTERGOUVERNEMENTALES**

(Point 8 de l'ordre du jour)

**A. Réunion internationale convoquée pour procéder à l'examen décennal
de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade**

B. Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes

C. Quatorzième session de la Commission du développement durable

(Points 8 a), b) et c) de l'ordre du jour)

117. En présentant ce point à la 3^e séance, le 8 décembre, le Président a rappelé que la Conférence avait décidé d'en modifier l'intitulé. Ce point et ses alinéas seraient examinés ensemble. Après un rappel des données du problème³¹ par le secrétariat, le Président a invité les délégations à faire des déclarations.

118. Des déclarations ont été faites par les représentants de 15 Parties, dont une au nom du Groupe composite, une au nom de l'AOSIS et une au nom de la Communauté européenne et de ses États membres avec l'appui de deux autres Parties. Une déclaration a en outre été faite par un représentant de Climate Action Network International.

119. Le Président a indiqué qu'il entendait tenir compte des vues des Parties et a proposé d'établir un groupe de contact chargé de rédiger des conclusions sur ce point de l'ordre du jour avant le début de la réunion de haut niveau. Il souhaitait que le groupe passe un minimum de temps sur ce point de l'ordre du jour. Le groupe de contact était présidé par M. José Romero (Suisse). Les communications des Parties au titre de ce point sont publiées sous la cote FCCC/CP/2004/MISC.2.

120. À sa 6^e séance, les 17 et 18 décembre, sur proposition du Président³², la Conférence a adopté des conclusions sur ce point libellées comme suit:

³¹ FCCC/CP/2004/INF.1.

³² FCCC/CP/2004/L.7.

a) À sa dixième session, la Conférence a eu un échange de vues sur ses contributions à d'autres réunions intergouvernementales et a prié le secrétariat de rendre compte des activités dont il avait été convenu:

- i) Lors de l'examen décennal de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement, eu égard à la résolution 57/262 de l'Assemblée générale des Nations Unies;
- ii) À la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes qui devait se tenir à Kobe (Japon) du 18 au 22 janvier 2005;
- iii) À la quatorzième session de la Commission du développement durable;

b) Des opinions diverses ont été exprimées;

c) Lors de l'échange de vues sur la réunion internationale qui procédera à l'examen décennal de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement, la Conférence a rappelé que l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa cinquante-septième session, avait prié tous les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies ainsi que les autres institutions et organisations intergouvernementales compétentes de participer activement à l'examen décennal des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme d'action de la Barbade, et demandé au secrétariat de faire rapport au SBSTA à sa session suivante (mai 2005) au titre du point de l'ordre du jour «Coopération avec les organisations internationales compétentes»;

d) Lors de l'échange de vues au sujet de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, la Conférence a rappelé que l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa cinquante-huitième session, avait décidé de convoquer une conférence mondiale sur la prévention des catastrophes en 2005, et noté que l'Assemblée générale avait invité les États Membres, tous les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies ainsi que toutes les institutions et organisations intergouvernementales compétentes à participer activement à la Conférence;

e) Lors de l'échange de vues sur la quatorzième session de la Commission du développement durable, la Conférence a constaté qu'à sa onzième session, la Commission avait adopté un programme de travail pluriannuel dont le module thématique «Ressources énergétiques aux fins du développement durable, développement industriel, pollution atmosphérique/atmosphère et changements climatiques» serait examiné au cours du cycle 2006-2007, qui comprendrait, la première année, une session d'examen et, la seconde, une session consacrée à l'établissement de directives. La Conférence a prié le secrétariat d'informer le SBSTA, à sa vingt-troisième session (novembre 2005), des activités pertinentes de la Commission, au titre du point de l'ordre du jour «Coopération avec les organisations internationales compétentes», afin qu'elle-même soit tenue au courant des activités qui l'intéressaient;

f) La Conférence a exprimé son soutien à ces réunions, espérant que leurs travaux seraient fructueux tout en reconnaissant qu'elles étaient saisies d'ordres du jour plus étendus que

ceux de la Conférence elle-même. De l'avis de la Conférence, il serait utile que ces réunions intergouvernementales soient mieux informées des activités menées au titre de la Convention pour faire face aux changements climatiques et à leurs effets préjudiciables.

IX. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

(Point 9 de l'ordre du jour)

A. États financiers vérifiés de l'exercice biennal 2002-2003

B. Exécution du budget de l'exercice biennal 2004-2005

(Points 9 a) et b) de l'ordre du jour)

121. Les points 9 a) et b) avaient été renvoyés au SBI pour qu'il les examine.

122. À sa 6^e séance, les 17 et 18 décembre, donnant suite à une recommandation du SBI³³, la Conférence a adopté la décision 11/CP.10 intitulée «Questions administratives et financières» (FCCC/CP/2004/10/Add.1).

C. Procédure de nomination du Secrétaire exécutif

(Point 9 c) de l'ordre du jour)

123. À la 2^e séance, le 6 décembre, le Président a proposé de tenir des consultations sur ce point et d'en rendre compte à une séance ultérieure.

124. À la 6^e séance, les 17 et 18 décembre, le Président a informé la Conférence que les délégations et les groupes lui avaient fait part de leurs points de vue et que le Bureau avait examiné la question. Il a noté que d'autres consultations seraient nécessaires avant de pouvoir aboutir à des conclusions sur cette question et qu'il poursuivrait ses consultations avec le Bureau au cours de la période intersessions et en rendrait compte à la Conférence à sa onzième session.

X. RÉUNION DE HAUT NIVEAU: LE DIXIÈME ANNIVERSAIRE DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA CONVENTION

(Point 10 de l'ordre du jour)

A. Ouverture de la réunion de haut niveau

125. La réunion de haut niveau organisée dans le cadre de la Conférence, à sa dixième session, a été ouverte par le Président à la 4^e séance, le 15 décembre. Souhaitant la bienvenue aux ministres et chefs de délégation, le Président a constaté qu'un niveau si élevé de participation était approprié pour une conférence qui marquait un jalon important dans l'histoire du processus de la Convention. Pour qu'elle débouche sur les résultats que le monde escomptait, les représentants devaient redoubler d'efforts afin de parvenir à un accord sur tous les points à l'examen. Il importait de produire des résultats tangibles pour montrer que le processus allait de l'avant. Le Président s'est déclaré convaincu que le grand nombre de ministres présents et le niveau élevé d'engagement personnel allaient conforter la volonté des États Parties d'agir dans l'exercice de

³³ FCCC/SBI/2004/L.15/Add.1.

leurs responsabilités communes mais différenciées. Il s'est tout particulièrement félicité de la présence du Président de la République argentine, notant que la participation d'un chef d'État faisait ressortir l'importance considérable de la question des changements climatiques et des travaux à leur sujet.

1. Déclaration du Président de la République argentine

126. Le Président de la République argentine a dit combien il appréciait que son pays soit l'hôte de la dixième session de la Conférence. Les changements climatiques constituaient un problème mondial qui menaçait les bases mêmes de la civilisation. Les transformations spectaculaires découlant des technologies modernes avaient perturbé l'équilibre écologique de la planète. Elles avaient commencé dans les pays développés, mais tous les pays en avaient subi les conséquences, en particulier les pays en développement, qui étaient ceux qui avaient le moins contribué au problème et qui étaient les plus vulnérables. Les changements climatiques aggravaient vraisemblablement la pauvreté et la faim dans de nombreuses régions à travers le globe. Il était donc d'autant plus important d'admettre les faits et de reconnaître l'ampleur du problème. Des sociétés tout entières pouvaient être vouées à la disparition si les responsables n'étaient pas disposés à faire les efforts nécessaires. Compte tenu des enjeux, les pays en développement étaient en droit de recourir à des pressions morales.

127. Le Gouvernement argentin avait appliqué des politiques et des mesures visant à atténuer les changements climatiques, à réduire les émissions et à protéger les écosystèmes. Il avait notamment encouragé l'utilisation des sources d'énergie renouvelables et s'était attaché à renforcer l'efficacité énergétique, à préserver les forêts et à élaborer un vaste programme national en faveur de l'environnement. Cependant, on ne pourrait trouver des solutions valables et durables que si tous les pays s'y employaient, en particulier ceux qui disposaient des ressources financières et technologiques nécessaires. La charge que représentaient l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation devait être répartie équitablement en fonction des responsabilités et capacités de toutes les parties. À cet égard, force était de constater qu'une part importante des richesses environnementales qui contribuaient à la diversité biologique se trouvait dans les pays les plus pauvres et les plus lourdement endettés. Ayant profité de ce bien commun pendant plus de deux siècles de développement industriel, les pays développés avaient une dette environnementale envers les pays en développement. Pourtant, alors qu'ils appelaient les pays en développement à régler leurs dettes financières, ils ne se montraient pas disposés à assumer la responsabilité de leur dette environnementale.

128. Les pays en développement étaient déjà soumis à des pressions énormes dues à la pauvreté, aux difficultés d'accès aux marchés mondiaux et au manque de ressources pour mettre des services d'éducation et des infrastructures de base à la disposition de leurs populations. Compte tenu du déséquilibre entre pays riches et pays pauvres, rien ne justifiait que les pays développés tardent à s'acquitter de leurs engagements au titre de la Convention et de son Protocole de Kyoto. Les pays en développement quant à eux devraient profiter des possibilités qu'offrirait la mise en œuvre de ces engagements pour introduire des technologies novatrices qui permettraient de protéger l'environnement tout en assurant un développement économique durable. Le Président de la République argentine a conclu son intervention en appelant tous les pays développés à ratifier le Protocole de Kyoto et à contribuer à la mise au point de mesures susceptibles de conduire à des solutions concrètes.

2. Message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies³⁴

129. Le Secrétaire général a souligné que la Convention avait concouru à inscrire le climat au centre des préoccupations locale, nationale et internationale. La Convention avait en outre débouché sur la mise en place d'institutions et de processus destinés à relever ce défi mondial. Bien plus restait toutefois à accomplir avant de pouvoir se convaincre que ce problème faisait l'objet d'un traitement adéquat. Des signes inquiétants continuaient à se manifester quant aux incidences des changements climatiques et aux risques qui y étaient liés et on s'attendait que le prochain rapport d'évaluation du GIEC, le quatrième, apporte de nouveaux arguments scientifiques probants justifiant une action internationale urgente en matière aussi bien d'atténuation que d'adaptation. Au fur et à mesure que les incidences des changements climatiques se faisaient inévitables, l'ordre du jour du développement allait devoir évoluer pour y réserver une place à des mesures destinées à aider les sociétés à s'adapter. Il était impératif que la communauté internationale ne tolère pas que les conséquences des changements climatiques sapent ses efforts pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Se référant à la Conférence internationale convoquée pour procéder à l'examen décennal de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade et à la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, il a engagé les participants à ces deux manifestations à tirer le meilleur parti des possibilités qu'elles offraient.

130. L'entrée en vigueur imminente du Protocole de Kyoto suscitait une vive attention. Le recours novateur à des mécanismes fondés sur le marché prévu dans le Protocole en vue de maîtriser les émissions de gaz à effet de serre allait ouvrir un chapitre aussi nouveau que stimulant dans l'histoire des accords relatifs à l'environnement. Le Protocole allait aussi donner lieu à la mise en place d'un système solide de soutien au développement durable dans les pays en développement, notamment par l'intermédiaire du mécanisme pour un développement propre. Le Secrétaire général a demandé instamment aux participants d'œuvrer à faire fonctionner ces divers processus, qui allaient être l'objet d'une étroite surveillance. Il les a en outre appelés à regarder au-delà du Protocole, qui ne couvrait que la période allant jusqu'à 2012. Le défi à long terme consistait à promouvoir l'utilisation de sources énergétiques à faible émission de carbone, de technologies à faible émission et de sources d'énergie renouvelables. Dans les pays développés comme dans les pays en développement, des sources d'énergie, des technologies et des stratégies de développement plus respectueuses de l'environnement s'imposaient. Il était également nécessaire de resserrer les partenariats avec le monde du financement et de l'investissement, ainsi que de faire davantage pour atténuer les incidences des changements climatiques. Sans effort adéquat d'atténuation, l'adaptation allait devenir une tâche insurmontable. L'action de longue haleine requise pour s'attaquer aux changements climatiques était entrée dans une ère nouvelle. Partout dans le monde, les gens voulaient voir des signes tangibles que le temps des tergiversations et des doutes était maintenant révolu. Le Secrétaire général a appelé les représentants à saisir l'occasion et les a assurés du soutien de l'ensemble du système des Nations Unies à cette entreprise d'une importance cruciale.

³⁴ M. Klaus Töpfer, Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement, a donné lecture du message du Secrétaire général.

3. Déclaration de la Secrétaire exécutive

131. La Secrétaire exécutive a dit qu'au cours des 10 années écoulées depuis l'entrée en vigueur de la Convention les travaux scientifiques consacrés aux changements climatiques avaient produit des résultats toujours plus solides. Les incidences possibles des changements climatiques que le GIEC avait mis en évidence se manifestaient toujours plus dans le monde entier. Les modèles climatiques, désormais mieux étayés, étaient en cours d'adaptation aux besoins locaux. Fondé sur des éléments scientifiques, le protocole de Kyoto avait défini des règles pour l'utilisation d'instruments originaux qui rendait possibles des réductions des émissions avec un bon rapport coût-efficacité par l'intermédiaire des mécanismes du marché. Des registres étaient en cours de constitution en vue d'assurer la transparence et l'intégrité des échanges de droits d'émission. Le mécanisme pour un développement propre établi par le Protocole allait contribuer au développement durable dans les pays en développement, en induisant investissements privés et transfert de technologies. En outre le FEM avait apporté son soutien à des projets relatifs aux changements climatiques à hauteur de 1,6 milliard de dollars, montant qui avait permis d'attirer 7,4 milliards de dollars de cofinancement au cours des 10 dernières années. Des actions en vue de l'adaptation aux changements climatiques venaient compléter les travaux relatifs à l'atténuation. Soulignant la nécessité urgente de se préparer aux incidences des changements climatiques, la Secrétaire exécutive a indiqué que la Conférence pouvait grandement contribuer à avancer sur la voie d'un consensus intergouvernemental concernant l'adaptation, y compris le soutien aux pays en développement vulnérables.

132. La Secrétaire exécutive a en outre noté que les pays industriels et les pays en développement, investis de responsabilités communes mais différenciées, recouraient à des approches très diverses en matière d'atténuation et d'adaptation. Les rapports et inventaires nationaux s'étaient révélés utiles, non seulement pour assurer le suivi de la mise en œuvre et l'échange d'informations, mais aussi pour rapprocher les acteurs en vue de la définition de stratégies intégrées relatives au climat. Grâce à la participation active du secteur privé, des technologies respectueuses du climat se retrouvaient sur le marché et il était encourageant de constater que l'intensité d'émission de l'économie mondiale avait diminué. La teneur de l'atmosphère en dioxyde de carbone continuait toutefois d'augmenter à un rythme croissant et les actions menées depuis 10 ans pour faire face à un problème dont l'horizon temporel se chiffrait en décennies, si ce n'est en siècles, ne pouvaient constituer qu'une première étape. Il importait donc de planifier les prochaines étapes afin que les décisions en matière d'investissement permettent une riposte à la mesure des défis liés à l'objectif ultime de la Convention. En conclusion, la Secrétaire exécutive a exprimé sa profonde gratitude au Gouvernement et au peuple argentins pour avoir accueilli une deuxième fois la Conférence.

4. Autres déclarations

133. Des déclarations ont été faites par les représentants de la République de Corée (au nom du Groupe pour l'intégrité de l'environnement), d'El Salvador (au nom des pays d'Amérique centrale), de la République-Unie de Tanzanie (au nom des pays les moins avancés), du Kenya (au nom du Groupe des États africains) et des Pays-Bas (au nom de la Communauté européenne et de ses États membres).

B. Tables rondes auxquelles ont participé les ministres et les autres chefs de délégation

134. Comme proposé par le Président à la 1^{re} séance, le 6 décembre, ministres et autres chefs de délégation se sont réunis autour de quatre tables rondes pour échanger des vues au cours de séances informelles de la Conférence, les 15 et 16 décembre. Un document de base avait été établi à cette fin³⁵. Pour chaque table ronde, le Président a invité un animateur à diriger les débats et six membres assurant une représentation géographique équilibrée et la diversité des points de vue. Les animateurs et intervenants des différentes tables rondes étaient les suivants:

La Convention 10 ans après: ce qui a été fait, ce qui reste à faire

S. E. M^{me} Sonia Tschorne Berestesky (Chili) (animatrice)
S. E. M. Jiang Lui (Chine)
S. E. M. A. Raja (Inde)
S. E. M^{me} Yuriko Koike (Japon)
S. E. M. Martin Puta Tofinga (Kiribati)
S. E. M. Pieter van Geel (Pays-Bas)

S. E. M. Alexander Bedritzky (Fédération de Russie)
S. E. M^{me} Paula Dobriansky (États-Unis d'Amérique)

Incidences des changements climatiques, mesures d'adaptation et développement durable

S. E. M. Enele Sopoaga (Tuvalu) (animateur)
S. E. M. Ian Campbell (Australie)
S. E. M. Jafrul Islam Chowdhury (Bangladesh)
S. E. M. Miklós Persányi (Hongrie)
S. E. M. Alberto Cárdenas Jiménez (Mexique)
S. E. M. Modou Fada Diagne (Sénégal)
S. E. M^{me} Margaret Beckett (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

Technologie et changements climatiques

S. E. M. Eduardo Campos (Brésil) (animateur)
S. E. M. Stavros Dimas (Communauté européenne)
S. E. M. S. Sothinathan (Malaisie)
S. E. M. Francisco Taula Constancio Mabjaia (Mozambique)
S. E. M. Knut Arild Hareide (Norvège)
M^{me} Rejoice T. Mabudafhasi (Afrique du Sud)
S. E. M. Moritz Leuenberger (Suisse)

³⁵ FCCC/CP/2004/4.

Atténuation des changements climatiques: les politiques et leurs incidences

S. E. M^{me} Cristina Narbona (Espagne) (animatrice)
S. E. M^{me} Sandra Del Rosario Suárez Pérez (Colombie)
S. E. M. Serge Lepeltier (France)
S. E. M. Stephen Kolonzo Musyoka (Kenya)
S. E. M. Pete E. Hodgson (Nouvelle-Zélande)
M. Tomasz Podgajniak (Pologne)
S. E. M. Ali bin Ibraheem Al-Naimi (Arabie saoudite)

135. À la 5^e séance, le 17 décembre, les animateurs ont rendu compte des travaux de leur table ronde. Le Président a jugé que les débats représentaient une réussite extraordinaire et il a noté que l'expérience et la clairvoyance des nombreux ministres qui étaient intervenus s'étaient clairement manifestées dans les idées novatrices et les intéressantes perspectives qu'ils avaient dégagées. Au cours des débats, les ministres et autres chefs de délégation de plus de 90 Parties étaient intervenus. Le Président a dit qu'il en rendrait compte dans son résumé des débats qui ne constituerait pas un texte approuvé mais traduirait fidèlement la grande diversité d'idées exprimées. Le résumé est incorporé dans le rapport de la session (annexe I).

136. À sa 6^e séance, les 17 et 18 décembre, sur proposition du Président, la Conférence a adopté des conclusions (présentées oralement) relatives à un séminaire d'experts gouvernementaux (annexe II).

**XI. DÉCLARATIONS DES ORGANISATIONS ADMISES
EN QUALITÉ D'OBSERVATEURS**
(Point 11 de l'ordre du jour)

A. Déclarations des organismes et institutions spécialisés des Nations Unies

137. Lors de l'ouverture de la réunion de haut niveau, à la 4^e séance, le 15 décembre, des déclarations ont été faites par le Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale, le Directeur exécutif du PNUE, le Président du GIEC, l'Administrateur associé du Programme des Nations Unies pour le développement, le Directeur général adjoint de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Directeur général et Président du FEM, un vice-président de la Banque mondiale, le Directeur général de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche et le Secrétaire exécutif adjoint du secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

B. Déclarations des organisations intergouvernementales

138. À la 5^e séance, le 17 décembre, des déclarations ont été faites par les représentants ci-après d'organisations intergouvernementales: le Directeur exécutif de l'Agence internationale de l'énergie, le Directeur du Caribbean Community Climate Change Centre, le Directeur de l'Institut international du froid, le Secrétaire général par intérim de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole, le Secrétaire général adjoint de l'Organisation de coopération et de développement économiques, le Secrétaire général adjoint de l'Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique et le Directeur général de la Banque asiatique de développement.

C. Déclarations des organisations non gouvernementales

139. À la 5^e séance, le 17 décembre, des déclarations ont été prononcées par les organisations non gouvernementales ci-après: la ville de Barcelone (au nom du Conseil international pour les initiatives locales), le Consejo Empresario Argentino para el Desarrollo Sostenible (au nom des ONG représentant les milieux professionnels et industriels), le Foro del Buen Ayre, Greenpeace Chine et l'Union of Concerned Scientists (au nom de Climate Action Network International), la Conférence circumpolaire inuit, la Fundación Bariloche (au nom d'ONG indépendantes de recherche), la Confederación Sindical de Comisiones Obreras – Confederación Europea de Sindicatos (au nom de Global Unions), Business Council's Climate Change Task Force des États-Unis (au nom de l'US Business Council for Sustainable Energy, de l'European Business Council for a Sustainable Energy Future, de l'UK Business Council for Sustainable Energy et de l'Australian Business Council for Sustainable Energy), le Pueblo Nación Mapuche (au nom des organisations de peuples autochtones) et le Conseil œcuménique des Églises.

XII. QUESTIONS DIVERSES

(Point 12 de l'ordre du jour)

140. La Conférence n'a examiné aucune autre question au titre de ce point de l'ordre du jour.

XIII. CONCLUSION DES TRAVAUX DE LA SESSION

(Point 13 de l'ordre du jour)

A. Adoption du rapport de la dixième session de la Conférence

(Point 13 a) de l'ordre du jour)

141. À sa 6^e séance, les 17 et 18 décembre, la Conférence a examiné le projet de rapport de sa dixième session (FCCC/CP/2004/L.1 et Add.1) et l'a adopté, en autorisant le Rapporteur à achever l'établissement de ce document selon les indications du Président et avec le concours du secrétariat.

B. Remerciements au pays hôte

142. À la 6^e séance, les 17 et 18 décembre, un représentant de l'Espagne a présenté un projet de résolution intitulé «Expression de gratitude au Gouvernement de la République argentine et à la population de la ville de Buenos Aires»³⁶. À la même séance, la Conférence l'a adopté par acclamation en tant que résolution 1/CP.10 (annexe IV).

C. Clôture de la session

(Point 13 b) de l'ordre du jour)

143. À la 6^e séance, les 17 et 18 décembre, des Parties ont fait des déclarations saluant la tâche accomplie par le Président de la dixième session ainsi que par les présidents et coprésidents des différents groupes et organes subsidiaires. Les intervenants ont également exprimé leur gratitude à la Secrétaire exécutive.

³⁶ FCCC/CP/2004/L.5.

144. Dans ses remarques finales, le représentant de l'Argentine, au nom du Président, a remercié tous les participants, les Parties et les ministres qui avaient participé à la réunion de haut niveau. Il a également remercié le Bureau et la Secrétaire exécutive pour leurs avis et leur appui aux travaux de la session.

145. Le président de séance a ensuite prononcé la clôture de la dixième session de la Conférence.

Annexe I**Résumé des tables rondes réunissant ministres et autres chefs de délégation, établi par le Président de la dixième session de la Conférence des Parties****Table ronde 1: La Convention 10 ans après: ce qui a été fait, ce qui reste à faire.**

Animateur: M^{me} Sonia Tschorne Berestesky, Ministre du logement et de l'urbanisme (Chili)

1. Les Parties dans leur ensemble se sont déclarées satisfaites des progrès réalisés depuis l'entrée en vigueur de la Convention il y a 10 ans et considèrent la prochaine entrée en vigueur du Protocole de Kyoto, le 16 février 2005, comme une étape majeure. Bien que de nombreuses remarques positives aient été formulées, quelques Parties ont regretté que les émissions de gaz à effet de serre (GES) aient tendance à augmenter dans de nombreux pays développés et que l'exécution des engagements paraisse insuffisante, notamment pour ce qui est de l'aide financière, du transfert de technologies, du renforcement des capacités et de l'adaptation. Après avoir passé en revue ce qui avait été réalisé et ce qui n'avait pas encore été fait, les Parties ont conclu unanimement qu'il restait beaucoup à faire pour atteindre l'objectif de la Convention.

2. Répondant aux questions soulevées par l'animateur et par d'autres participants au sujet de la pertinence des engagements, de nombreuses Parties ont souhaité que de nouveaux engagements soient pris par les Parties visées à l'annexe I de la Convention (Parties visées à l'annexe I). Plusieurs Parties visées à l'annexe I ont annoncé leur intention de renforcer les efforts visant à réduire les GES, reconnaissant que le Protocole de Kyoto constitue un premier pas efficace mais insuffisant en lui-même. En outre, de nombreuses Parties ont noté l'importance des initiatives et des politiques mises en place par certains pays en développement Parties. Compte tenu des responsabilités communes mais néanmoins différenciées et de la nécessité de fournir une aide financière, des Parties ont estimé que ces efforts allaient dans le bon sens tandis que d'autres étaient d'avis que les pays en développement devraient faire davantage si l'on veut atteindre le but final de la Convention.

3. Toutes les Parties ont souligné la nécessité de continuer à mettre l'accent sur la vulnérabilité et l'adaptation. Certaines d'entre elles ont signalé la fréquence et la gravité croissantes des phénomènes météorologiques extrêmes et la vulnérabilité de nombreux pays, en particulier les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés (PMA), pour lesquels la lutte contre les changements climatiques devient une question de survie. À cet égard, des Parties ont demandé que l'on aille de l'avant aussi bien pour l'adaptation que pour l'atténuation, notant l'importance indéniable de ces deux facteurs.

4. Pour la définition des activités à entreprendre, diverses démarches possibles ont été décrites. Des Parties ont fait remarquer qu'il fallait suivre les directives correspondant aux principes de la Convention. En particulier, le principe des responsabilités communes mais différenciées et la démarche fondée sur le principe de précaution doivent rester l'élément moteur du processus. À ce propos, des Parties ont estimé que l'exécution devait être conforme aux objectifs de développement durable, respecter un équilibre entre adaptation et atténuation, favoriser le développement et le transfert de technologies nouvelles, mettre en œuvre les mécanismes du Protocole de Kyoto de manière équitable, en particulier le mécanisme pour un

développement propre, et fournir en temps opportun une aide suffisante aux pays en développement Parties pour soutenir leurs efforts dans ce domaine.

5. Les Parties ont noté aussi l'intérêt des résultats scientifiques pour le processus et souhaité que l'on continue les recherches afin de mieux identifier le degré et la gravité des changements climatiques et de réduire les incertitudes actuelles. Elles ont fait remarquer qu'il fallait dès maintenant poursuivre et intensifier les actions sans attendre que ces incertitudes aient été levées. Plusieurs Parties se sont félicitées du renforcement des partenariats entre pays en développement et pays développés Parties et, dans le même esprit, la plupart des participants se sont déclarés en faveur de la poursuite du dialogue sur les initiatives qui pourraient être prises à l'avenir.

Table ronde n° 2: Incidences des changements climatiques, mesures d'adaptation et développement durable

Animateur: M. Enele Sopoaga, représentant permanent de Tuvalu auprès de l'Organisation des Nations Unies

6. De nombreux participants se sont déclarés satisfaits des réalisations de ces 10 dernières années. Toutefois, comme l'ont souligné de nombreux intervenants, les défis à venir seront plus difficiles à relever en raison du fait que les changements climatiques ont des répercussions de plus en plus importantes dans le monde entier aussi bien dans les pays en développement que dans les pays industrialisés.

7. Pour de nombreux orateurs, il est urgent de passer des activités qui «facilitent l'adaptation» à la mise en œuvre effective de mesures d'adaptation. Si la question des changements climatiques n'est pas traitée de manière globale, tous les pays, mais surtout les plus vulnérables ainsi que les communautés autochtones, risquent de ne pas parvenir à un développement durable.

8. Des participants, notamment de petits États insulaires en développement et de pays les moins avancés, ont décrit la multiplication des événements météorologiques extrêmes ces dernières années et leurs incidences économiques et sociétales. Ils ont rappelé à la Conférence que les changements climatiques menacent leur existence même et qu'il faut en tenir compte dans les négociations.

9. Il a été souligné aussi qu'il importe d'intensifier les efforts visant à inscrire l'adaptation aux changements climatiques dans le programme d'ensemble pour le développement durable si l'on veut atteindre les objectifs de développement du Millénaire des Nations Unies et profiter de l'effet de synergie avec les autres conventions de Rio. De nombreux orateurs ont fait remarquer que la question de l'adaptation était un élément clef de la planification de leur politique nationale. Un grand nombre d'intervenants a souligné la nécessité de poursuivre les recherches sur les changements climatiques et d'améliorer en permanence les données d'observation. Il a été noté que la FCCC permet l'échange d'informations sur les méthodes et les outils à utiliser pour l'adaptation. Les ateliers organisés au cours des sessions et les travaux sur les méthodes et les instruments ont été cités comme de bons exemples d'initiatives améliorant la base de connaissances en vue de faire progresser l'adaptation des pays. La connaissance scientifique des changements climatiques et de ses incidences, aux niveaux régional et local, est loin d'être complète et de nombreux pays ont décidé d'éliminer ces lacunes et incertitudes.

10. Des intervenants ont souligné que la mise à disposition en temps voulu de ressources financières adéquates et des méthodologies et technologies pertinentes revêt une importance critique à cet égard. Nombre d'entre eux ont souligné les progrès qui ont été faits récemment pour financer les mesures d'adaptation, notamment le Fonds pour l'adaptation créé par le Fonds pour l'environnement mondial, le Fonds pour les pays les moins avancés, le Fonds spécial pour les changements climatiques et le Fonds pour l'adaptation au titre du Protocole de Kyoto.

11. De nombreux participants des pays les moins avancés ont décrit les progrès de leur programme d'action national aux fins de l'adaptation et ont pris note des premières informations communiquées par la Mauritanie. Cependant, nombre d'orateurs de pays en développement ont rappelé qu'ils ne disposaient que de moyens limités pour lutter contre les incidences de plus en plus importantes des changements climatiques et qu'ils avaient besoin d'une aide financière et technologique plus substantielle, y compris pour renforcer les capacités.

12. Enfin, à ce propos, les Parties ne devraient pas oublier qu'elles ne peuvent s'adapter entièrement aux incidences des changements climatiques et que l'adaptation ne peut remplacer une action énergique visant à réduire les effets. Ces deux types d'action, adaptation et réduction des effets, doivent être menés par toutes les Parties afin que, ensemble, elles atteignent les objectifs de la Convention.

Table ronde n° 3: Technologie et changements climatiques

Animateur: M. Eduardo Campos, Ministre de la science et de la technologie (Brésil)

13. Cette Table ronde a offert une excellente occasion de réfléchir au rôle central que peuvent jouer les écotecnologies, aussi bien pour l'atténuation des effets que pour l'adaptation, afin d'atteindre l'objectif final de la Convention et de contribuer au développement durable, à l'intégration sociale et à la réduction de la pauvreté.

14. Plusieurs Parties ont indiqué que, pendant les 10 premières années de la Convention, les pays en développement n'avaient pas été en mesure d'utiliser les technologies appropriées comme ils l'auraient souhaité. Le transfert de technologies, pourtant indispensable pour que les pays en développement s'acquittent des engagements pris au titre de la Convention, est resté jusqu'ici exceptionnel.

15. L'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto en février 2005 sera une étape importante pour la diffusion des écotecnologies car il permettra des interactions plus larges entre les acteurs économiques grâce au MDP. D'autres possibilités comme l'application conjointe ont aussi été mentionnées.

16. L'adoption de nouvelles écotecnologies n'intéresse pas seulement à la lutte contre les changements climatiques. Plusieurs d'entre elles sont déjà disponibles, par exemple dans le domaine du rendement énergétique et des énergies renouvelables; la tâche qui nous attend est de les mettre à disposition de toutes les Parties. Des technologies novatrices comme les technologies de l'hydrogène ou la capture et le stockage du dioxyde de carbone pourraient constituer un atout considérable dans la lutte contre les changements climatiques.

17. Encourager les recherches et projets de développement en collaboration ainsi que les entreprises conjointes entre pays développés et en développement favorise globalement à la diffusion des écotechnologies.
18. Une participation du secteur privé, associant réglementation et incitations en proportions savamment dosées peut donner de bons résultats et mérite d'être encouragée et soutenue par les gouvernements. L'importance de l'innovation et de la recherche de solutions faisant appel aux mécanismes du marché a été soulignée également. Le modèle de coopération idéal dans le cadre de la Convention consisterait en partenariats au sein desquels les compétences, expériences et possibilités des pays développés et des pays en développement se compléteraient de manière équilibrée.
19. Le renforcement des capacités, le développement des institutions et l'accès à l'information ont été mentionnés comme des facteurs essentiels de la réussite des initiatives en matière de transfert de technologies, ainsi qu'un financement approprié et la création de mécanismes de développement. Ces facteurs ne sont disponibles que si les Parties ont la volonté politique de travailler ensemble à l'exécution des engagements pris, notamment par le biais d'arrangements institutionnels.
20. Les travaux du Groupe d'experts du transfert de technologies (GETT) ont été mentionnés comme apportant une contribution positive à ce processus. Le GETT a été encouragé à poursuivre dans cette voie.
21. Les orateurs ont tenu la Conférence informée des initiatives et des politiques mises en place dans leurs pays respectifs. Tout en reconnaissant le mérite de ces initiatives, certaines délégations ont été d'avis que les gouvernements devraient s'employer plus activement à exécuter les engagements pris au titre de la Convention.
22. Un message clair s'est dégagé des débats: les gouvernements doivent faire des efforts accrus pour exécuter les engagements de transfert de technologies figurant dans la Convention et assurer ainsi le succès global du Régime international de maîtrise des changements climatiques.

Table ronde n° 4: Atténuation des changements climatiques: les politiques et leurs incidences

Animateur: M^{me} Cristina Narbona, Ministre de l'environnement (Espagne)

23. De nombreux orateurs ont rappelé les messages importants concernant la nécessité de stabiliser les concentrations de GES dans l'atmosphère sans nuire à la croissance économique, les mesures d'atténuation qui ont déjà été prises par toutes les Parties et les liens qui existent entre atténuation et adaptation. De nombreux intervenants ont insisté sur le fait que les pays en développement cherchent avant tout à instaurer un développement durable et à réduire la pauvreté. Ils ont insisté aussi sur la nécessité d'élaborer des programmes nationaux qui incluent systématiquement l'atténuation des changements climatiques et aident à atteindre des objectifs multiples.
24. De tels programmes pourraient aussi aider à définir des ordres de priorité pour les nouvelles formes de coopération internationale et de partenariats, comme le MDP, qui offrent

aux pays développés des solutions efficaces et peu onéreuses pour atteindre leurs objectifs au titre du Protocole de Kyoto, et aux pays en développement la possibilité de concrétiser leurs buts en matière de développement durable. Toutefois, quelques Parties ont déploré que l'accent soit mis sur la rentabilité plutôt que sur le développement durable. La priorité devrait être accordée à des projets MDP de qualité présentant de nombreux avantages en plus de l'atténuation. Cela permettrait d'éliminer les obstacles aux nouvelles technologies qui n'ont pas d'incidence sur le climat, comme les appareils et les procédés utilisant les énergies renouvelables et ayant un bon rendement, et d'augmenter leur part du marché.

25. Il a été demandé à tous les pays de faire preuve d'innovation pour atténuer les changements climatiques et intégrer cette action dans le processus de planification et de prise de décisions, tout en améliorant la rentabilité, notamment dans les secteurs de l'énergie et des transports. Ces approches novatrices pourraient ralentir l'augmentation des émissions sans nuire à la croissance économique. Elles pourraient être à l'origine de nombreux avantages associés tels que la sécurité énergétique, l'amélioration locale de la qualité de l'air, l'emploi et la réduction du coût de l'énergie, et contribuer à faire de l'atténuation un moteur de la croissance économique, compte tenu de l'exemple encourageant des pays à économie en transition.

26. Les débats ont fait apparaître clairement que de nombreux pays développés se préparent à exécuter des programmes et des stratégies qui contribueront efficacement à réduire les émissions mondiales et donc à minimiser les incidences futures des changements climatiques. L'essentiel dans ce contexte est d'atteindre les objectifs de réduction inscrits dans le Protocole de Kyoto.

27. Des Parties ont noté l'émergence de politiques et de démarches d'atténuation à la fois nouvelles et novatrices, comme les systèmes d'échange de droits d'émission et d'investissements écologiques, appelées à jouer un rôle central dans les stratégies du climat dont elles améliorent la rentabilité. Ces politiques se trouvent désormais intégrées dans un ensemble plus vaste d'interventions visant à réduire les émissions au niveau national. Elles aident déjà un certain nombre de pays à dominer le marché émergent des écotecnologies, à stimuler l'innovation et à augmenter la compétitivité.

28. Toutefois, il faut prendre des mesures d'atténuation dès maintenant sans attendre que ces écotecnologies novatrices essentielles et faisant partie intégrante des nouvelles stratégies du climat, soient aisément disponibles. Faire participer le secteur privé, les principaux partenaires, l'administration à tous les niveaux et les citoyens à l'application de ces stratégies assurera leur continuité et finalement leur succès. Ces stratégies sont considérées par de nombreuses Parties comme un élément clef de la mise en place de stratégies globales à long terme visant à réduire plus nettement les émissions dans le monde entier.

29. Plusieurs orateurs ont demandé aux Parties de ne pas oublier le fait que des mesures d'intervention prises par les pays développés risquent d'avoir des incidences sociales, environnementales et économiques sur les pays en développement et qu'il est nécessaire de faire en sorte de les réduire au minimum. Parmi les options possibles, on a cité la diversification des économies et les nouvelles solutions technologiques. Enfin, la nécessité de renforcer les liens entre l'atténuation et l'adaptation aussi bien pour les pays développés que pour les pays en développement a été soulignée par de nombreuses Parties. Toutes ces questions sont importantes pour toutes les Parties et doivent être prises en considération pour l'examen du futur régime de changements climatiques.

Annexe II

Séminaire d'experts gouvernementaux

1. Sans préjuger des négociations, engagements, processus, cadres ou mandats qui pourraient à l'avenir relever de la FCCC et du Protocole de Kyoto, la Conférence des Parties demande au secrétariat d'organiser un séminaire d'experts gouvernementaux afin de promouvoir un échange d'informations informel sur les sujets suivants:
 - a) Mesures relatives à l'atténuation et à l'adaptation destinées à aider les Parties à continuer d'élaborer des réponses concrètes et appropriées aux changements climatiques;
 - b) Politiques et mesures adoptées par leurs gouvernements respectifs en vue de soutenir l'exécution des engagements pris au titre de la FCCC et du Protocole de Kyoto.
2. Toutes les Parties à la FCCC pourront présenter un exposé à ce séminaire.
3. Le séminaire sera coprésidé par un expert d'une Partie visée à l'annexe I de la Convention et un expert d'une Partie non visée à l'annexe I de la Convention, qui seront désignés respectivement par chacun des deux groupes.
4. Pour organiser ce séminaire, le secrétariat consultera le Président de la Conférence des Parties et se conformera aux directives ci-après:
 - a) Le séminaire tiendra une seule session, qui aura lieu aussitôt après la réunion des organes subsidiaires de la Convention en mai 2005;
 - b) Le secrétariat s'emploiera dans toute la mesure nécessaire à financer entièrement la participation d'experts gouvernementaux des pays en développement;
 - c) Les participants pourront citer des publications contenant des données supplémentaires à l'appui de leur exposé. Le secrétariat est invité à afficher sur son site Web le texte des exposés et ces données supplémentaires;
 - d) Les délibérations du séminaire seront mises par le secrétariat à la disposition des Parties pour examen, étant entendu que ce séminaire n'engage pas de négociations qui conduiraient à de nouveaux engagements.

Annexe III**Conclusions concernant le rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties**

1. La Conférence des Parties a examiné le rapport du Fonds pour l'environnement mondial (FEM)¹, qui contient des informations sur les principales activités menées par ce dernier du 1^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004 ainsi que des renseignements complémentaires fournis par le Fonds, et elle a noté que plusieurs observations y étaient faites sur des questions couvertes par le rapport qui seront examinées plus en détail au titre d'autres points de l'ordre du jour des organes subsidiaires. La Conférence des Parties a noté que le FEM continuait à tenir compte des directives de la Conférence dans l'accomplissement de ses fonctions d'entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier de la Convention.
2. La Conférence des Parties a également pris note des informations données sur l'état du financement des projets à part entière et de moyenne envergure, des activités au titre du programme de microfinancements, des activités habilitantes et des activités de préparation de projets. Elle a pris acte avec satisfaction des progrès importants qui ont été faits dans l'appui à l'exécution de projets dans les domaines des énergies renouvelables (programme d'opérations 6 (OP 6)) et des économies d'énergie et de l'amélioration du rendement énergétique (OP 5). En revanche, elle a noté que des efforts plus soutenus s'imposent pour réaliser des progrès analogues dans les domaines des transports écologiquement viables (OP 11) et des technologies énergétiques émettant peu de gaz à effet de serre (OP 7). En outre, elle a engagé le FEM à mettre davantage l'accent, dans les rapports qu'il présentera à l'avenir à la Conférence des Parties, sur les résultats et les impacts des projets qu'il a financés, en se fondant sur les rapports et les informations dont il dispose.
3. La Conférence des Parties a également pris acte de l'établissement par le FEM d'un programme d'appui technique pour aider les pays à régler les difficultés rencontrées dans la préparation de leurs communications nationales. Elle s'est aussi félicitée de l'établissement d'un comité consultatif et d'un comité d'exécution de projets, chargés respectivement de régler les questions de coordination et les questions techniques, afin d'assurer la bonne exécution des travaux ainsi que la mise en œuvre du projet mondial d'aide à la préparation des communications nationales conformément aux directives de la Conférence des Parties. Soucieuse d'éviter le chevauchement des activités, elle a invité le FEM à veiller à ce que les responsables du programme d'appui technique travaillent en étroite collaboration avec le Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention. En outre, elle a demandé au FEM de continuer à la tenir informée de l'appui qu'il apporte aux Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Parties non visées à l'annexe I) aux fins de la préparation de leurs communications nationales.

¹ FCCC/CP/2004/6.

4. La Conférence des Parties a pris note des informations données par le FEM sur les travaux en cours dans les domaines de la surveillance et de l'évaluation, de la planification stratégique et de la rationalisation du cycle de projets du FEM. Elle a invité le FEM à simplifier encore ses méthodes et procédures, à veiller à ce que les pays en développement aient rapidement accès aux ressources du Fonds et à rendre compte des progrès faits dans ces domaines dans le rapport qu'elle présentera à la Conférence lors de sa onzième session (novembre 2005). La Conférence des Parties a encouragé le FEM à continuer de chercher des moyens de maîtriser ses coûts administratifs afin de disposer d'un maximum de ressources pour aider les pays en développement.

5. En outre, la Conférence des Parties a accueilli avec satisfaction l'appui fourni aux pays les moins avancés (PMA) pour la préparation de leurs programmes nationaux d'action pour l'adaptation au changement climatique (PANA), ainsi que les préparatifs entrepris par le FEM pour appuyer la mise en œuvre des PANA. Elle a noté avec préoccupation qu'un seul programme de ce type avait été achevé jusque-là et a invité le FEM, ses agents d'exécution et les PMA à travailler en étroite collaboration en vue d'accélérer la préparation des PANA. Elle a noté également que des ressources additionnelles seront mobilisées en vue de reconstituer le Fonds pour les PMA et elle a invité le FEM à veiller à ce que l'apport de ressources financières destinées à appuyer l'exécution des PANA concorde avec les directives de la Conférence des Parties.

6. La Conférence des Parties a accueilli avec satisfaction les résultats de la première réunion de donateurs potentiels au Fonds spécial pour le changement climatique (Fonds spécial), qui s'est tenue à Washington, D.C. (États-Unis d'Amérique) le 16 novembre 2004, et a noté que des contributions au Fonds spécial d'un montant total de 34,6 millions de dollars des États-Unis ont été annoncées. Elle a encouragé le FEM à poursuivre ses efforts en vue de mobiliser des ressources additionnelles pour appuyer l'exécution d'activités de projet qui peuvent être prises en considération par le Fonds spécial, tout en continuant à veiller à la séparation financière du Fonds spécial et des autres fonds gérés par l'entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier. Elle a pris acte des préoccupations de certaines Parties au sujet de l'échelle mobile proportionnelle de cofinancement adoptée dans le cadre du Fonds spécial.

7. La Conférence des Parties s'est également félicitée des efforts déployés par le FEM pour mettre en œuvre l'approche stratégique tendant à intensifier le renforcement des capacités et a invité le FEM à redoubler d'efforts en vue de mettre en œuvre les éléments clefs de l'approche pour les Parties non visées à l'annexe I, en particulier les programmes en faveur des PMA et des petits États insulaires en développement.

8. La Conférence des Parties a pris acte des informations fournies par le FEM en réponse aux directives de la Conférence concernant l'apport d'un appui financier aux Parties non visées à l'annexe I afin de soutenir des activités liées à l'évaluation des besoins en technologie, et elle a souligné que le FEM doit accélérer les choses en vue d'apporter un appui aux Parties qui n'ont pas encore effectué l'évaluation de leurs besoins. En outre, elle a encouragé les Parties qui ont reçu un appui financier mais n'ont pas encore achevé et soumis leur évaluation à le faire au plus vite, afin que d'autres Parties puissent bénéficier de ces informations.

9. La Conférence des Parties a accueilli avec satisfaction les informations fournies par le FEM sur l'appui qu'il a apporté à des activités relatives à l'éducation, à la formation et à la

sensibilisation du public, en application de l'article 6 de la Convention, et elle a engagé le FEM à continuer d'étudier d'autres possibilités qui s'offriraient d'appuyer les efforts faits par les Parties non visées à l'annexe I pour mettre en œuvre des activités se rapportant à l'article 6 de la Convention, ainsi qu'à rendre compte des progrès accomplis à la Conférence lors de sa onzième session.

10. La Conférence des Parties a rappelé que, conformément aux dispositions de l'article 11 de la Convention, et comme le prévoit le mémorandum d'accord entre la Conférence et le Conseil du FEM, qui est annexé à la décision 12/CP.2, le mécanisme financier de la Convention relève de la Conférence des Parties devant laquelle il est responsable et qui définit ses politiques, les priorités de son programme et les critères d'éligibilité liés à la Convention.

11. La Conférence des Parties a pris note des informations fournies par le FEM sur les progrès faits jusque-là dans l'élaboration d'un cadre d'allocation des ressources et elle a encouragé le FEM à veiller à ce que ces travaux soient conformes aux dispositions de l'article 11 de la Convention et du mémorandum d'accord entre la Conférence et le Conseil du FEM, ainsi qu'aux directives données par la Conférence des Parties au FEM.

12. En outre, la Conférence des Parties a invité le FEM à veiller à allouer suffisamment de ressources de la Caisse du FEM pour appuyer l'exécution d'activités d'adaptation conformes aux directives données par la Conférence au FEM.

Annexe IV

Résolution 1/CP.10

**Expression de gratitude au Gouvernement de la République argentine
et à la population de la ville de Buenos Aires**

La Conférence des Parties,

S'étant réunie à Buenos Aires du 6 au 18 décembre 2004 à l'invitation du Gouvernement de la République argentine,

1. *Exprime sa profonde gratitude* au Gouvernement de la République argentine pour avoir rendu possible la tenue à Buenos Aires de la dixième session de la Conférence des Parties;
2. *Prie* le Gouvernement de la République argentine de transmettre à la ville et à la population de Buenos Aires la gratitude de la Conférence des Parties pour l'hospitalité et l'accueil chaleureux qu'ils ont offerts aux participants.

Annexe V

**Calendrier des réunions des organes créés en application de la Convention,
pour la période 2005-2009**

À sa dixième session, la Conférence des Parties a arrêté les dates des séries de sessions prévues en 2009. Le calendrier des réunions des organes créés en application de la Convention au cours de la période 2005-2009 est le suivant:

- Première série de sessions de 2005: du 16 au 27 mai
- Seconde série de sessions de 2005: du 7 au 18 novembre
- Première série de sessions de 2006: du 15 au 26 mai
- Seconde série de sessions de 2006: du 6 au 17 novembre
- Première série de sessions de 2007: du 7 au 18 mai
- Seconde série de sessions de 2007: du 5 au 16 novembre
- Première série de sessions de 2008: du 2 au 13 juin
- Seconde série de sessions de 2008: du 1^{er} au 12 décembre
- Première série de sessions de 2009: du 1^{er} au 12 juin
- Seconde série de sessions de 2009: du 30 novembre au 11 décembre

Annexe VI

**Intergovernmental and non-governmental organizations attending
the tenth session of the Conference of the Parties**

A. Intergovernmental organizations

1. Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF)
2. Asian Development Bank (ADB)
3. Asian–African Legal Consultative Organization (AALCO)
4. Caribbean Community Climate Change Centre (CCCCC)
5. Center for International Forestry Research (CIFOR)
6. Comisión Permanente del Pacífico Sur (CPPS)
7. Corporación Andina de Fomento (CAF)
8. Council of Europe (COE)
9. European Space Agency (ESA)
10. Institut international du froid (IIF)
11. World Agroforestry Centre (ICRAF)
12. International Energy Agency (IEA)
13. International Federation of Red Cross and Red Crescent Societies (IFRC)
14. IUCN – The World Conservation Union (IUCN)
15. Latin American Energy Organization (OLADE)
16. League of Arab States (LAS)
17. Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD)
18. Organization of American States (OAS)
19. Organization of Arab Petroleum Exporting Countries (OAPEC)
20. Organization of the Petroleum Exporting Countries (OPEC)
21. Pacific Islands Forum Secretariat (PIFS)
22. Permanent Court of Arbitration (PCA)
23. Secretaría General de la Comunidad Andina (SGCAN)
24. South Pacific Regional Environment Programme (SPREP)
25. The Regional Environmental Centre for Central and Eastern Europe (REC)

B. Non-governmental organizations

1. A SEED Europe
2. Action for a Global Climate Community (AGCC)
3. Alliance for Responsible Atmospheric Policy
4. Arctic Athabaskan Council (AAC)
5. Asociación Cultural para el Desarrollo Integral (ACDI)
6. Asociación Proteger (PAC)
7. Asociación Regional de Empresas de Petróleo y Gas Natural en Latinoamérica y el Caribe (ARPEL)
8. Australian Aluminium Council
9. Bangladesh Centre for Advanced Studies (BCAS)
10. Birdlife International/Royal Society for the Protection of Birds (BL/RSPB)
11. Both ENDS Foundation (Both ENDS)
12. Business Council of Australia (BCA)

13. Business Roundtable (BRT)
14. CarbonFix e.V.
15. Center for Clean Air Policy (CCAP)
16. Center for International Climate and Environmental Research (CICERO)
17. Center for International Environmental Law (CIEL)
18. Central Research Institute of Electric Power Industry (CRIEPI)
19. Centre for Preparation and Implementation of International Projects on Technical Assistance (CPPI)
20. Centre for Socio-Eco-Nomic Development (CSEND)
21. Centro Agronómico Tropical de Investigación y Enseñanza (CATIE)
22. Citizens Alliance for Saving the Atmosphere and the Earth (CASA)
23. Citizens' Movement for Environmental Justice (CMEJ)
24. Climate Action Network – France (RAC-F)
25. Climate Action Network Australia (CANA)
26. Climate Action Network Europe (CAN Europe)
27. Climate Action Network International (CAN International)
28. Climate Action Network – Southeast Asia (CANSEA)
29. Climate Alliance Italy
30. Climate Network Africa (CNA)
31. Columbia University
32. Competitive Enterprise Institute (CEI)
33. Confédération européenne des propriétaires forestiers (CEPF)
34. Confederation of European Paper Industries (CEPI)
35. Consejo Empresario Argentino para el Desarrollo Sostenible (CEADS)
36. Conservation International (CI)
37. David Suzuki Foundation
38. E & Co
39. Earth Council (EC)
40. Earth University
41. Earthlife Africa Johannesburg (ELA)
42. Ecologic – Institute for International and European Environmental Policy (Ecologic)
43. Ecologica Institute
44. Edison Electric Institute (EEI)
45. Energy Research Centre of the Netherlands (ECN)
46. Environmental Defense (ED)
47. Environmental Resources Trust (ERT)
48. Environnement et développement du Tiers-Monde (ENDA-TM)
49. ETC Foundation (ETC)
50. European Business Council for a Sustainable Energy Future (e5)
51. European Chemical Industry Council (CEFIC)
52. European Nuclear Society (ENS)
53. FACE Foundation (FACE)
54. Fachhochschule Münster (FHM)
55. Federation of Electric Power Companies (FEPC)
56. Federation of German Industries (BDI)
57. Federation of Indian Chambers of Commerce and Industry (FICCI)
58. FERN

59. Fondazione Lombardia per l'Ambiente (FLA)
60. Foro del Buen Ayre (FOROBA)
61. Forum atomique européen (FORATOM)
62. Foundation Joint Implementation Network (JIN)
63. Fraunhofer Institute for Systems and Innovation Research (Fhg-ISI)
64. Fridtjof Nansen Institute (FNI)
65. Friends of the Earth International (FOEI)
66. Fundación Agreste
67. Fundación Amigos de la Naturaleza (FAN)
68. Fundación Argentina a las Naciones Camino a la Verdad (FANCV)
69. Fundación Argentina de Etoecología (FAE)
70. Fundación Bariloche (FB)
71. Fundación Biosfera
72. Fundación e-ciudad (e-c)
73. Fundación Ecológica Universal (FEU)
74. Fundación Jorge Esteban Roulet, Instituto de Estudios e Investigaciones Sobre el Medio Ambiente (IEIMA)
75. German Emissions Trading Association (BVEK)
76. German NGO Forum on Environment and Development
77. GERMANWATCH
78. Global Commons Institute (GCI)
79. Global Environment Centre (GEC)
80. Global Environment Centre Foundation (GEC)
81. Global Environmental Forum (GEF)
82. Global Industrial and Social Progress Research Institute (GISPRI)
83. Global Legislators Organisation for a Balanced Environment (GLOBE)
84. Green Markets International
85. Greenpeace International
86. Groupe d'études et de recherches sur les énergies renouvelables et l'environnement (GERERE)
87. Hadley Centre
88. Hamburg Institute of International Economics (HWWA)
89. HELIO International (HELIO)
90. Imperial College, Centre for Environment Technology (IC)
91. Indian Council of Forestry Research and Education (ICFRE)
92. Industrial Technology Research Institute (ITRI)
93. Institute for Global Environmental Strategies (IGES)
94. Institute for Sustainable Energy Policies (ISEP)
95. Institute of Cultural Affairs (ICA)
96. Institute of Development Studies, University of Sussex (IDS)
97. Institute of Energy Economics, Japan (IEEJ)
98. Instituto de Pesquisa Ambiental da Amazonia (IPAM)
99. Instituto Ecoplan
100. Instituto Torcuato Di Tella (ITDT)
101. Insurance Initiative, in association with UNEP
102. INTERCOOPERATION (IC)
103. International Aluminium Institute (IAI)

104. International Association of Public Transport (IUTP)
105. International Center for Environmental Technology Transfer (ICETT)
106. International Centre for Trade and Sustainable Development (ICTSD)
107. International Chamber of Commerce (ICC)
108. International Climate Change Partnership (ICCP)
109. International Confederation of Free Trade Unions (ICFTU)
110. International Council for Local Environmental Initiatives (ICLEI)
111. International Council of Environmental Law (ICEL)
112. International Emissions Trading Association (IETA)
113. International Fertilizer Industry Association (IFA)
114. International Forestry Students' Association (IFSA)
115. International Gas Union (IGU)
116. International Hydropower Association (IHA)
117. International Institute for Applied Systems Analysis (IIASA)
118. International Institute for Environment and Development (IIED)
119. International Institute for Sustainable Development (IISD)
120. International Petroleum Industry Environmental Conservation Association (IPIECA)
121. International Policy Network (IPN)
122. International Rivers Network (IRN)
123. International Union of Railways (UIC)
124. Interstate Natural Gas Association of America (INGAA)
125. Inuit Circumpolar Conference (ICC)
126. Japan Center for Climate Change Actions (JCCCA)
127. Japan Electrical Manufacturers' Association (JEMA)
128. Japan Environmental Council (JEC)
129. Japan Fluorocarbon Manufacturers Association (JFMA)
130. Japan Industrial Conference for Ozone Layer Protection (JICOP)
131. Joanneum Research
132. Keidanren
133. Kiko Network
134. Klima-Bündnis/Alianza del Clima e.V.
135. Korean Federation for Environmental Movement (KFEM)
136. Kyoto Club
137. Kyoto University, Institute of Economic Research
138. Latin American Section of the American Nuclear Society (LAS/ANS)
139. LEGAMBIENTE
140. Leland Stanford Junior University
141. LIFE – Women Develop Eco-techniques (LIFE)
142. Lloyd's Register
143. Maryknoll Fathers and Brothers (CFMSA)
144. Midwest Research Institute/National Renewable Energy Laboratory (MRI/NREL)
145. National Association of Regulatory Utility Commissioners (NARUC)
146. National Carbon Sequestration Foundation (NCSF)
147. National Environmental Trust (NET)
148. National Institute for Environmental Studies (NIES)
149. National Institute for Public Health and the Environment (RIVM)
150. Natural Resources Defense Council (NRDC)

151. New Energy and Industrial Technology Development Organization (NEDO)
152. Non-Governmental Organization BIOS (NGO BIOS)
153. North American Insulation Manufacturers Association (NAIMA)
154. Northeast States for Coordinated Air Use Management (NESCAUM)
155. Nuclear Energy Institute (NEI)
156. Oeko-Institut (Institute for Applied Ecology e.V.)
157. Open University (OU)
158. Oxfam Great Britain (OXFAM)
159. Oxford Institute for Energy Studies (OIES)
160. PELANGI
161. Peoples' Forum 2001 GWRG
162. Pew Center on Global Climate Change (Pew Center)
163. Potsdam Institute for Climate Impact Research (PIK)
164. Pro-Natura International (PNI)
165. ProClim – Forum for Climate and Global Change
166. Railway Technical Research Institute (RTRI)
167. Resources for the Future (RFF)
168. Responding to Climate Change (RTCC)
169. Royal Institute of International Affairs (RIIA)
170. Sierra Club of Canada (SCC)
171. SILVA, Arbres, Forêts et Sociétés
172. Small Business and Entrepreneurship Council
173. Sociedad Argentino Para el Derecho y la Administración del Ambiente y de los Recursos Naturales (SADARN)
174. Sociedad Rural Argentina (SRA)
175. Sociedade Pesquisa em Vida Salvagem e Educação Ambiental (SPVS)
176. SouthSouthNorth (SSN)
177. Sovereignty International
178. Stockholm Environment Institute (SEI)
179. Sustainable Energy Institute (SEI)
180. Swiss Federal Institute of Technology (ETHZ)
181. Tellus Institute
182. The Climate Council
183. The Climate Group
184. The Corner House
185. The Energy and Resources Institute (TERI)
186. The Japan Economic Research Institute (JERI)
187. The Korea Chamber of Commerce and Industry (KCCI)
188. The Nature Conservancy (TNC)
189. The Transnational Institute (TNI)
190. Third World Network (TWN)
191. Tides Center
192. Turku School of Economics and Business Administration (TUKKK)
193. U.S. Climate Action Network (USCAN)
194. UK Business Council for Sustainable Energy (UKBCSE)
195. Unión Industrial Argentina (UIA)
196. Union of Concerned Scientists (UCS)

197. Union of the Electricity Industry (EURELECTRIC)
198. United Mine Workers of America (UMWA)
199. Universidad de Barcelona, Instituto de Economía Pública (UB–IEPYC)
200. Université Libre de Bruxelles, Centre d'Etudes Economiques et Sociales de l'environnement (CEESE)
201. University Corporation for Atmospheric Research (UCAR)
202. University Luigi Bocconi, Institute of Energy and Environment Economics and Policy (IEFE)
203. University of Cape Town (UCT)
204. University of Colorado at Boulder (CU–Boulder)
205. University of East Anglia (UEA)
206. University of Gothenburg (GU)
207. University of Oslo, School of Law
208. University of Oxford, Environmental Change Institute (ECI)
209. University of Waikato, The International Global Change Institute (IGCI)
210. US Business Council for Sustainable Energy (BCSE)
211. Verification Research, Training and Information Centre (VERTIC)
212. Vitae Civilis Institute for Development, Environment and Peace (Vitae Civilis)
213. Winrock International (WI)
214. Woods Hole Research Center (WHRC)
215. World Alliance for Decentralized Energy (WADE)
216. World Business Council for Sustainable Development (WBCSD)
217. World Council of Churches (WCC)
218. World Economic Forum
219. World Energy Council (WEC)
220. World LP Gas Association (WLPGA)
221. World Nuclear Association (WNA)
222. World Resources Institute (WRI)
223. Worldwatch Institute
224. Wuppertal Institute for Climate, Environment and Energy
225. WWF
226. Young Energy Specialists and Development Co-operation (YES-DC)

Annexe VII

Liste des documents dont la Conférence des Parties était saisie à sa dixième session

FCCC/CP/2004/1	Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/CP/2004/1/Add.1	Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif. Additif. Réunion de haut niveau: le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention
FCCC/CP/2004/2 et Add.1	Rapport annuel (2003-2004) du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre à la Conférence des Parties
FCCC/CP/2004/3 et Add.1	Organisations qui demandent à être admises en qualité d'observateurs. Note du secrétariat
FCCC/CP/2004/4	Document de base pour les tables rondes réunissant ministres et autres chefs de délégation. Note du secrétariat
FCCC/CP/2004/5	Résumé analytique des données présentées dans les inventaires nationaux de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe 1 de la Convention pour la période 1990-2002 et état de la situation en ce qui concerne la notification des inventaires. Note du secrétariat
FCCC/CP/2004/6	Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties. Note du secrétariat
FCCC/CP/2004/7	Article 6 du Protocole de Kyoto – travaux préparatoires. Note du secrétariat
FCCC/CP/2004/8	Rapport sur la vérification des pouvoirs. Rapport du Bureau
FCCC/CP/2004/9	Questions découlant de l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto. Note du secrétariat
FCCC/CP/2004/INF.1	Background information on upcoming intergovernmental meetings. Note by the secretariat
FCCC/CP/2004/INF.2	Summary of information available from in-depth reviews of national communications from Parties included in Annex I to the Convention. Note by the secretariat
FCCC/CP/2004/INF.3 et Corr.1	List of participants

FCCC/CP/2004/MISC.1	Provisional list of participants
FCCC/CP/2004/MISC.2	Exchange of views on UNFCCC activities relevant to other intergovernmental meetings. Submissions from Parties
FCCC/CP/2004/MISC.3	Buenos Aires AOSIS Ministerial Declaration on Climate Change
FCCC/CP/2004/L.1 et Add.1	Projet de rapport de la dixième session de la Conférence des Parties
FCCC/CP/2004/L.2	Rapport du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre. (Proposition du Président)
FCCC/CP/2004/L.3	Travaux préparatoires relatifs à l'article 6 du Protocole de Kyoto. Projet de conclusions proposé par le Président
FCCC/CP/2004/L.4	Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties. Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre
FCCC/CP/2004/L.5	Expression de gratitude au Gouvernement de la République argentine et à la population de la ville de Buenos Aires. Projet de résolution soumis par l'Espagne
FCCC/CP/2004/L.6	Recherche et observation systématique. Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
FCCC/CP/2004/L.7	Contributions à d'autres réunions intergouvernementales. Projet de conclusions proposé par le Président
FCCC/CP/2004/L.8	Mise au point et transfert de technologies. Proposition du Président
FCCC/CP/2004/L.9	Questions relatives aux articles 7 et 8 du Protocole de Kyoto. Proposition du Président de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
FCCC/CP/2004/L.10	Exécution des engagements et application des autres dispositions de la Convention. Proposition du Président
FCCC/CP/2004/L.11	Renforcement des capacités. Proposition du Président
FCCC/CP/2004/L.13	Questions concernant les pays les moins avancés. Proposition du Président

FCCC/CP/2004/L.14	Questions concernant les pays les moins avancés. Proposition du Président
FCCC/CP/2004/L.15	Questions concernant les pays les moins avancés. Proposition du Président
FCCC/CP/2004/L.16	Programme de travail de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et de riposte. Proposition du Président
FCCC/CP/2004/L.17	Mécanisme financier de la Convention. Proposition du Président
FCCC/SBSTA/2004/6 et Add.1 et 2	Rapport de la vingtième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, tenue à Bonn, du 16 au 25 juin 2004
FCCC/SBSTA/2004/L.16	Projet de rapport de la vingt et unième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
FCCC/SBSTA/2004/L.20/Add.1	Proposition de projet de décision sur des modalités et procédures simplifiées pour la prise en compte des activités de boisement et de reboisement de faible ampleur au titre du mécanisme pour un développement propre au cours de la première période d'engagement aux fins du Protocole de Kyoto et sur les mesures à prendre pour faciliter l'exécution de ces activités. Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
FCCC/SBSTA/2004/L.21/Add.1	Activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote. Projet de conclusions proposé par le Président. Additif. Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
FCCC/SBSTA/2004/L.26/Add.1	Guide des bonnes pratiques et autres questions concernant l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie. Projet de conclusions proposé par le Président. Additif. Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
FCCC/SBSTA/2004/L.29/Add.1	Questions relatives aux systèmes de registres prévus au paragraphe 4 de l'article 7 du Protocole de Kyoto. Projet de conclusions proposé par le Président. Additif. Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
FCCC/SBSTA/2004/10	Rapport de la vingtième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, tenue à Bonn du 16 au 25 juin 2004

FCCC/SBSTA/2004/L.13	Projet de rapport de la vingt et unième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre
FCCC/SBI/2004/L.15/Add.1	Questions administratives et financières. Projet de conclusions présenté par le Président. Additif. Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre
FCCC/SBI/2004/L.16/Add.1	Progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'article 6 de la Convention. Projet de conclusions proposé par la Présidente. Additif. Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre
FCCC/SBI/2004/L.17	Communications nationales des Parties visées à l'annexe 1 de la Convention. Projet de conclusions proposé par la Présidente
FCCC/SBI/2004/L.22/Add.1	Renforcement des capacités. Projet de conclusions proposé par la Présidente. Additif. Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.
